



**NATIONS
UNIES**

EP

UNEP/MED WG.568/17

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

12 juillet 2023
Français
Original : anglais

Réunion des Points focaux du PAM

Istanbul, Türkiye , 12-15 septembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques pour examen et décision par la réunion, y compris les projets de décisions

Projet de Décision IG.26/14 : Programme de travail et budget 2024-2025

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Note du Secrétariat

En vertu du mandat relatif au Programme de travail (PdT) et au Budget pour 2022-2023 confié par les Parties contractantes dans la Décision IG.25/19 de la CdP 22 (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2021), et conformément aux orientations générales partagées lors de la 94^e réunion du Bureau (Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023), le Secrétariat a préparé la proposition de Programme de travail (PdT) et de Budget pour 2024-2025 qui est soumise pour examen à la réunion des Points focaux du PAM.

La proposition de PdT et de budget pour 2024-2025 est conforme à la Stratégie à moyen terme (SMT) du PNUE/PAM pour 2022-2027 et a été élaborée en tenant compte des principes et orientations en matière de planification et de programmation énoncés dans la Décision IG.17/5 (« Document sur la gouvernance ») de la CdP 15 (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) et des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Türkiye, 3-6 décembre 2013) par l'intermédiaire de la Décision IG.21/15.

La mise en œuvre de la SMT se fonde sur les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée ainsi que sur un certain nombre de ressources externes qui ont été partiellement mobilisées ou sont en cours de négociation. Les ressources externes mobilisées sont détaillées dans le texte explicatif ci-joint et dans les tableaux du projet de PdT.

La mise en œuvre du PdT sera dirigée par l'Unité de coordination afin de garantir la cohérence et l'intégration, d'optimiser l'efficacité et de veiller à ce que le système du PAM observe le principe d'unité dans l'action, dans le cadre d'une collaboration étroite entre toutes les Composantes du PAM et les partenaires concernés.

Conformément à la procédure 2 des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone, le Secrétariat a consulté le siège du PNUE et a soumis pour approbation les projets ci-joints de PdT et de budget pour 2024-2025, qui ont été reçus le 11 juillet 2023. Le présent document se compose du projet de décision et d'une annexe contenant les tableaux de la proposition de PdT et de budget pour 2024-2025 et les informations correspondantes. Un texte explicatif détaillant le raisonnement qui sous-tend les activités proposées et le budget correspondant est présenté ci-dessous.

La proposition de Programme de travail tient compte dans la mesure du possible des suggestions formulées par trois Parties contractantes, à savoir la Grèce, l'Italie et la Türkiye, lors de la consultation menée en ligne avec les Points focaux du PAM en avril/mai 2023 en réponse à la lettre adressée par la Coordinatrice le 13 avril 2023. Elle intègre également les recommandations formulées à l'issue des réunions pertinentes des Points focaux des Composantes du PAM qui se sont tenues en mai/juin 2023 et ont notamment porté sur : l'état des lieux des énergies marines renouvelables au sens large (et non seulement les parcs éoliens) ; les protocoles applicables au secteur du dessalement ; l'intégration de la prise en charge de la faune polluée par les hydrocarbures dans les plans d'urgence nationaux ; la révision du format d'évaluation des aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) ; le partage des meilleures pratiques dans le cadre de l'application de solutions fondées sur la nature aux fins de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets ; les modalités de dialogue avec les comités de respect des obligations d'autres accords multilatéraux sur l'environnement ; l'état d'avancement des mécanismes de financement et les possibilités d'adaptation au changement climatique ; la contribution du PAM à l'édition 2024 de la conférence « Notre océan », organisée en Grèce ; la mention des forêts « côtières » ; l'ajout de Composantes pertinentes dans les colonnes Composantes principales/Autres Composantes ; et un certain nombre de clarifications et de révisions éditoriales.

Certaines propositions et clarifications ont été conservées et assorties de notes de bas de page dans les programmes correspondants, y compris : l'ajout potentiel d'une référence au nouveau Centre d'activités régionales sur le changement climatique (CAR/CC) parmi la liste des Composantes du PAM dans les activités pertinentes, dans l'attente de l'approbation par les Parties contractantes de la mise en place du nouveau CAR, qui a été proposée par la Türkiye dans le cadre d'une demande

formelle adressée à la Coordinatrice et soumise à la réunion des Points focaux du PAM ; un projet de décision relatif à la mise en place du nouveau CAR/CC hébergé par la Türkiye, laquelle s'engage à assumer l'intégralité des coûts opérationnels du Centre, s'accompagnant d'un ensemble complet de documents d'appui ; l'ajout d'un certain nombre d'éléments sur les forêts méditerranéennes et les méga-incendies, conformément au nouveau projet pour la Méditerranée actuellement élaboré par le PNUE en coopération avec le PNUE/PAM ; la proposition de supprimer les références au Plan d'action pour la Méditerranée exemplaire (PAMEx) et à la Facilité financière d'investissement local du PAMEx (PLIFF) de certaines activités, la suppression du résultat attendu f) dans le cadre de l'activité 2.2.2 et du résultat attendu b) dans le cadre de l'activité 6.3.13, ainsi que des clarifications sur les résultats attendus c) dans le cadre des activités 2.1.1, 2.3.2 i) et 6.3.12 c), sur proposition de l'Italie.

Narratif pour le Programme de Travail 2024-2025 proposé

1. La décision IG.25/19 « Programme de travail et budget 2022-2023 », adoptée par la 22ème Conférence des Parties (CdP22) en décembre 2021, à Antalya, en Türkiye, mandate le Secrétariat pour préparer en consultation avec le Bureau, pour la considération attentive des Points Focaux du PAM et après plus d'affinage approbation par la CdP23, un Programme de Travail et Budget pour 2024-2025 basé sur les résultats, expliquant les principes et hypothèses sur lesquels il se fonde et prenant en compte l'avancement atteint durant la mise en œuvre du Programme de Travail 2022-2023, fournissant des informations sur le processus de consultation suivi pour sa préparation, en veillant à ce qu'il soit pleinement aligné avec la Stratégie à Moyen Terme (SMT) du PAM 2022-2027.
2. Il a été demandé en outre au Secrétariat, en consultation avec le siège du PNUE, d'explorer les manières possibles de simplifier la structure du Programme de Travail et le Budget pour s'assurer que les Etats Parties aient une compréhension claire des priorités et de l'articulation avec la SMT lorsqu'ils adopteront le budget.
3. Aligné avec cette décision, le Programme de Travail 2024-2025 (PdT), se trouvant au milieu du nouveau cycle de la SMT, a été façonné pour assurer sa mise en œuvre continue et effective et sa réalisation.
4. Sa préparation tient compte des éléments suivants :
 - a) Un plein alignement avec la SMT 2022-2027 ;
 - b) Le statut de mise en œuvre de la SMT 2022-2027 et de l'actuel PdT 2022-2023 ;
 - c) Une mobilisation des ressources fiable (incluant également le financement externe pas encore sécurisé) ;
 - d) Les engagements régionaux et mondiaux pertinents ;
 - e) L'avancement et les résultats régionaux de l'agenda environnemental et du développement durable en Méditerranée ;
 - f) Les avantages comparatifs ;
 - g) Une distribution équilibrée, dans la mesure du possible, des activités organisées autour des Programmes et Résultats de la SMT.
5. Le PdT 2024-2025 proposé est construit autour de 27 Résultats à délivrer à travers la mise en œuvre de 104 activités principales, distribuées dans les Programmes de la SMT comme suit ci-dessous :

Programmes de la SMT	Nombre de Résultats (SMT)	Nombre d'Activités
Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire	4	22
Programme 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité	4	8
Programme 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique	4	5
Programme 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue	4	15
Programme 5. Gouvernance	5	22
Programme 6. Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée	3	20

Programme 7. : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes	3	12
TOTAL	27	104

6. En réponse à la requête de la CdP22, sur la potentielle simplification de la structure du PdT, le Secrétariat vise à maintenir la liste des livrables des Tableaux du PdT jusqu'à leur révision et approbation par les composantes du PAM/les réunions des Points Focaux Thématiques, pendant que le document de travail à soumettre aux Points Focaux du PAM et à la CdP23 pour révision et approbation ira au niveau des activités principales, et présentera la liste de livrables seulement comme un document de travail. Pour répondre à la requête de la CdP22 de renforcer la RBM, les activités auront été agrégées et leurs chiffres réduits de 116 à 104 entre les PdT de 2022-2023 et de 2024-2025.

Programme Thématique 1 : Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire

7. Pour ce Programme, l'objectif principal du PdT 2024-2025 proposé est de soutenir des réponses intégrées de prévention et réduction de la pollution plastique et des déchets marins, incluant les nouvelles sources de pollution, dans le cadre des Plans Régionaux et des Plans d'Action Nationaux (PAN) dans le cadre du Protocole tellurique, la Stratégie Méditerranéenne pour la Prévention, Préparation et Réponse à la Pollution Marine des Navires (2022-2031) ; le Plan d'action offshore pour la Méditerranée ; et le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables (CPD) en Méditerranée, en assurant des liens et synergies avec ceux régis par l'OMI, les BRSC, les résolutions de l'UNEA, ainsi que le Traité mondial prévu pour lutter contre la pollution plastique. Les activités proposées visent en outre à promouvoir un changement transformatif adoptant une économie circulaire et contribuant à la mise en œuvre de l'approche One Health (« une Seule Santé »), liant la santé humaine et celle des écosystèmes avec la prévention et la réduction de la pollution, en prenant en compte les leçons tirées de la pandémie du COVID-19.
8. Plus précisément, le PdT 2024-2025 proposé prévoit de :
- a) Soutenir la mise en œuvre des Plans Régionaux de 2021 dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (tellurique) à travers des actions locales, nationales, sous-régionales et régionales ;
 - b) Analyser l'état des lieux des opérations des fermes d'éolien offshore, incluant les aspects socio-économiques, et soutenir le développement durable du secteur ;
 - c) Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer les produits chimiques obsolètes de façon écologiquement saine dans le cadre du MedProgramme ;
 - d) Renforcer la capacité individuelle des états côtiers à répondre efficacement aux incidents causant une pollution marine ; améliorer le suivi des incidents générant une pollution et renforcer le niveau de mise en œuvre et la poursuite des contrevenants responsables de la décharge ;
 - e) Soutenir plus avant la ratification et la mise en œuvre effectivement de l'Annexe VI de la Convention MARPOL facilitant l'entrée en vigueur de la zone de contrôle des émissions d'Oxydes de Soufre et de Matières Particulaires (Med SOx ECA) ;
 - f) Délivrer des études pour la possible désignation de la Mer Méditerranéenne comme une zone de contrôle des émissions d'Oxydes de Nitrogène (Med NOx ECA) suivant l'Annex VI de la Convention MARPOL ;

- g) Soutenir les acteurs privés et publics dans la prévention des déchets marins, la pollution plastique et par des produits chimiques toxiques, adoptant une approche d'économie circulaire ;
- h) Mettre en œuvre l'approche One Health (« une Seule Santé ») en Méditerranée en relation avec les liens entre la pollution et la santé humaine, avec un focus initial sur les impacts pour la santé de la consommation de fruits de mer pollués, et l'analyse de potentiels indicateurs liés à la santé en lien avec les Plans d'Actions Régionaux et les PAN ;
- i) Soutenir la création et le développement d'entreprises soutenant une économie circulaire dans les secteurs d'activités clés qui sont les principales sources de pollution.

Programme Thématique 2 : Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité

9. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 est de contribuer à la mise en œuvre effective du PAS BIO Post 2020 et de soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts pour établir, étendre et gérer efficacement un réseau complet, cohérent et effectif d'Aires Marines et Côtières Protégées (AMCP) et d'autres mesures efficaces de conservation par zone (AMCE). Ce Programme accorde aussi une attention particulière à l'amélioration de la résilience des écosystèmes par la restauration dans le cadre de la Décennie des Nations-Unies pour la Restauration des Ecosystèmes, ainsi qu'à l'amélioration du statut de conservation des espèces méditerranéennes en danger et menacées et des habitats clés.
10. Plus précisément, le PdT 2024-2025 proposé prévoit de :
 - a) Entreprendre un état des lieux des pratiques et mesures existantes pour la restauration de biodiversité/des écosystèmes, y compris pour leur évaluation scientifique ; identifier les actions innovantes et soutenir leur réplification et le partage des bonnes pratiques, incluant les actions pilotes et de démonstration, en prenant en compte les synergies avec la Décennie des Nations-Unies pour la restauration des écosystèmes ;
 - b) Mettre à jour et en œuvre les Plans d'Action/Stratégies Régionaux sur les Espèces et Habitats et soutenir l'élaboration de Plans d'Action/Stratégies sous-régionales et nationales ;
 - c) Mettre en œuvre des mesures ciblées prioritaires pour minimiser les introductions d'espèces non-indigènes et contrôler leurs voies d'introduction conformément au Plan d'action régional relatif à l'introduction d'espèces et aux espèces envahissantes, ainsi que la Stratégie de Gestion des Eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027) ;
 - d) Soutenir l'élaboration et/ou la mise à jour de stratégies nationales et de plans d'action pour les AMP et les réseaux d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCE), sur la base des orientations et priorités du PAS BIO post 2020, de la Stratégie régionale post 2020 pour les AMP et les AMCE, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et d'autres cadres et objectifs mondiaux pertinents ;
 - e) Étendre les réseaux d'AMP/ASPIM et d'AMCE, désigner des zones protégées avec des niveaux de protection renforcés, et mettre en application des mesures de gestion effectives pour leur conservation à long terme ;
 - f) Renforcer la gestion effective des ASPIM grâce à la poursuite et à la promotion des Programmes de Jumelages des ASPIM ;
 - g) Orienter des activités de mise en application avec des outils techniques, des normes, des critères, des lignes directrices, adaptés au niveau régional ou sous-régional, selon les besoins et la pertinence ;

- h) Assurer une amélioration continue des connaissances et des évaluations de l'état de conservation des espèces marines et côtières et de leurs habitats couverts par les Plans d'Action Régionaux ou par les Annexes II et III du Protocole ASP/DB ;
- i) Utiliser les fonctionnalités de l'Observatoire méditerranéen pour l'analyse transversale entre les pressions d'origine humaine et le statut de préservation, et contribuer à la définition de critères pour l'identification des sites présentant la plus grande pertinence écologique et/ou un potentiel de régénération ;
- j) Organiser des programmes de renforcement des capacités (symposiums scientifiques, ateliers et sessions de formation thématiques régionales, sous-régionales et nationales) et améliorer l'interface entre la science et la politique ;
- k) Améliorer et adapter les mesures visant à atténuer l'impact et l'interaction avec les activités humaines côtières et marines et/ou le changement climatique, et renforcer leur adoption par les Parties contractantes.

Programme Thématique 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique

11. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 proposé est de soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts pour prévenir ou réduire l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience aux changements et à la variabilité climatiques. Il vise également à garantir que les Parties contractantes disposent de connaissances scientifiques actualisées sur les changements climatiques connexes. L'une des principales réalisations prévue dans le cadre de ce Programme est la délivrance d'un Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique actualisé.
12. Plus précisément, le PdT 2024-2025 proposé prévoit de :
 - a) Développer une compréhension commune à l'échelle de la région et promouvoir des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique en Méditerranée ; évaluer et diffuser les solutions fondées sur la nature et techniques ainsi que les bonnes pratiques applicables au contexte méditerranéen spécifique ;
 - b) Élaborer et promouvoir des orientations sur les solutions fondées sur la nature applicables aux différentes typologies côtières à prendre en compte dans la préparation des plans côtiers ;
 - c) Observer et analyser les problèmes émergents (principalement en lien avec les activités en mer et le changement climatique) et identifier les mesures appropriées pour atténuer leurs impacts sur la biodiversité marine et les écosystèmes ;
 - d) Soutenir l'élaboration de plans et de stratégies nationaux de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) visant à accroître la résilience au changement et à la variabilité climatiques ;
 - e) Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les plans locaux GIZC ;
 - f) Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre des navires dans des ports sélectionnés, notamment par l'efficacité énergétique et la décarbonisation ;
 - g) Soutenir le fonctionnement et les activités du réseau scientifique MedECC et élaborer des évaluations et des recommandations politiques basées sur la science portant sur les impacts thématiques du changement climatique et environnemental pour appuyer une prise de décision éclairée ;
 - h) Contribuer aux efforts d'atténuation du changement climatique par des approches d'économie circulaire, une meilleure efficacité des ressources et des stratégies commerciales de neutralité carbone.

Programme Thématique 4 : Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue

13. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 proposé est d'aider les Parties contractantes à atteindre la durabilité des ressources côtières et marines grâce à la mise en œuvre synergique d'approches de planification et de gestion, en intégrant des mesures et des solutions d'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue. Il vise aussi à soutenir les efforts des Parties Contractantes pour mettre en œuvre le Protocole « Offshore » et du Plan d'action « Offshore » pour la Méditerranée.
14. Plus précisément, le PdT 2024-2025 proposé prévoit de :
- a) Promouvoir l'intégration de l'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue, notamment par le biais de recommandations, d'actions pilotes et d'un soutien à l'entrepreneuriat durable ;
 - b) Mettre en œuvre le Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et de son Cadre Régional Commun, en se concentrant sur la préparation ou la mise à jour des Stratégies nationales GIZC, des plans côtiers et des analyses de vulnérabilité de zones sélectionnées, soutenues par des activités participatives de prospective ;
 - c) Soutenir des activités sur le terrain dans des zones côtières sélectionnées par le biais de Projets de Gestion de Zones Côtières (CAMP), y compris des CAMP transfrontaliers ;
 - d) Entreprendre des travaux méthodologiques pour la GIZC axés sur la mise à jour des matrices du Cadre Régional Commun pour la GIZC ;
 - e) Renforcer la mise en œuvre de la planification de l'espace marin (PEM) à travers de la formation, du renforcement de capacités et le développement d'une communauté de pratique pour la PEM en Méditerranée ;
 - f) Mettre en œuvre des mesures ciblées clés du Plan d'action Offshore pour la Méditerranée et maintenir son cadre de gouvernance, de coopération et de partenariat durable et opérationnel ;
 - g) Promouvoir le tourisme durable et les énergies renouvelables marines durables en Méditerranée, conformément au cadre de la Convention de Barcelone PNUE/PAM et l'élaboration de directives pertinentes ;
 - h) Soutenir le développement de politiques nationales et d'actions pilotes sur la consommation et la production durables (CPD) et les entreprises circulaires, ainsi que la mise en œuvre de la CPD, l'économie circulaire et des économies durables innovantes aux niveaux régional et national ;
 - i) Soutenir l'utilisation efficace et systémique d'instruments économiques tels que les politiques de subventions, les servitudes conservatoires et d'autres outils pour la préservation de la nature et le développement durable.

Programme Fondamental 5 : Gouvernance

15. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 proposé est d'assurer la mise en œuvre effective et l'application par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des Stratégies, des politiques et des mesures régionales du PAM et des décisions pertinentes des CdP, tout en soutenant la cohérence et la complémentarité des politiques entre les travaux pertinents engagés aux niveaux mondial, régional et national, et une efficacité accrue à travers l'utilisation de nouvelles approches digitales. Il vise également à renforcer les institutions publiques et à renforcer les partenariats et l'engagement pluri-acteurs, y compris des organisations de la société civile, du secteur privé et de l'interface science-politique. Les principales réalisations attendues dans le cadre de ce Programme sont

le développement d'une Feuille de route révisée pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et une Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable révisée.

16. Plus précisément, le Programme proposé pour 2024-2025 prévoit de :
- a) Assurer une prise de décision effective et l'examen de la mise en œuvre des instruments juridiques et politiques par les organes pertinents du PAM ; Réaliser une CdP24 réussie, en Egypte, en 2025 ;
 - b) Soutenir les efforts nationaux pour progresser davantage dans la ratification des Protocoles à la Convention de Barcelone pour permettre leur entrée en vigueur dans autant de pays partenaires que possible ;
 - c) Renforcer les capacités des Parties contractantes en matière de mise en application, de mise en conformité avec et de rapportage sur les dispositions juridiquement contraignantes du cadre de la Convention de Barcelone du PAM; développer des indicateurs juridiques ;
 - d) Mettre en œuvre la politique de données du PAM aux niveaux régional et, le cas échéant, national, et renforcer les capacités nationales pour la mettre en œuvre, avec un soutien plus étroit et des ateliers dédiés ;
 - e) Renforcer les réseaux de SPI dans le cadre du travail du PAM ;
 - f) Renforcer les capacités de mobilisation de ressources externes pour mettre en œuvre le PdT et la SMT et exécuter efficacement les projets financés par des bailleurs externes dans leur contexte, y compris la finalisation des propositions de financement dans le cadre de la Stratégie de Mobilisation des Ressources du PAS BIO Post 2020 ;
 - g) Renforcer les partenariats avec les principaux acteurs régionaux et mondiaux et avec les réseaux académiques/institutions ; améliorer la participation et l'engagement de la société civile et du secteur privé ;
 - h) Promouvoir l'intégration du genre dans les opérations et activités du PNUE/PAM.

Programme Catalyseur 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée

17. Pour ce Programme, le principal objectif du PdT 2024-2025 proposé est de recapitaliser sur le travail mené pour la mise en œuvre de IMAP, dans le but d'entrer dans une nouvelle phase et de délivrer un IMAP actualisé pour l'évaluation du bon état écologique (BEE), basé sur les réalisations du Rapport de 2023 sur le Statut de la Qualité de la Méditerranée (2023 Med QSR). Ce Programme vise aussi à renforcer l'Observatoire de l'Environnement et du Développement pour appuyer la prise de décision par les Parties contractantes. Un autre objectif clé du PdT 2024-2025 proposé pour ce Programme est de renforcer le système d'information pour IMAP y compris à travers l'intégration d'outils d'évaluation, ainsi que la délivrance d'une Plateforme de Gestion des Connaissances pour le système du PAM.
18. Plus spécifiquement, le PdT 2024-2025 proposé prévoit de :
- a) Mettre en œuvre IMAP au niveau national et régional de manière appropriée en prenant en compte les recommandations du MED QSR 2023 et en préparant des analyses thématiques et les évaluations, comme demandé par les Parties contractantes ;
 - b) Maintenir et mettre à jour tous les composants d'InfoMAP tels que: le Système de Rapportage de la Convention de Barcelone (BCRS), le système de rapportage du Budget de référence national (NBB), le système d'InfoMAP complet pour tous les indicateurs communs de l'IMAP et l'Infrastructure de Données Spatiales d'InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode); ainsi que renforcer et mettre à jour les outils d'InfoMAP tels que les outils du cloud CAR/INFO;

- c) Renforcer les capacités nationales à organiser, télécharger, valider et publier les données de l'IMAP et établir une interface science-politique solide pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique ;
- d) Maintenir les bases de données et les produits des composantes du PAM et assurer la pleine opérationnalisation de la nouvelle plate-forme de connaissances du PAM permettant la migration, l'intégration, l'harmonisation, la gestion et la mise à jour du système InfoMAP et des bases de données des composantes du PAM dans un hub unique ;
- e) Diffuser largement les principaux éléments de l'étude prospective Med2050, en les utilisant pleinement pour de nouvelles approches stratégiques à travers des activités dérivées (thématiques ou géographiques) et en les reliant aux futures activités préparatoires de la SMDD ;
- f) Renforcer le travail des observatoires mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux sur l'environnement et le développement grâce au partage des données et au renforcement des capacités, en mettant à jour le tableau de bord de la SMDD et la base de données des indicateurs CPD, et en les intégrant dans la Salle de Situation Environnementale Mondiale (WESR).

Programme Catalyseur 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes

- 19. Pour ce Programme, l'objectif principal du PdT 2024-2025 proposé est d'informer correctement les parties prenantes et les décideurs politiques sur l'état de la mer Méditerranée et de ses côtes, de les sensibiliser aux enjeux prioritaires en matière d'environnement, de diffuser des connaissances et de sensibiliser le grand public, en particulier les jeunes, notamment par le biais de la science participative et des campagnes numériques. Il vise également à contribuer à une transformation numérique en utilisant les nouvelles technologies pour améliorer le réseautage et la visibilité du PAM. Un jalon clé de notre campagne de plaidoyer est la célébration avec fierté et inclusivité du 50ème Anniversaire du PAM (1975) et du 20ème Anniversaire du PAM II et de la Convention de Barcelone actuelle (1995), tous deux adoptés à Barcelone, en Espagne.
- 20. Plus précisément, le PdT 2024-2025 proposé prévoit de :
 - a) Mettre en œuvre de la stratégie opérationnelle de communication du PAM 2024-2025 dans le cadre de la stratégie de communication 2024-2029, et sa mise à jour pour la période biennale 2026-2027 ;
 - b) Publier et diffuser les résultats du 2023 MED QSR, de la prospective Med2050 et d'autres produits d'évaluation environnementale ;
 - c) Délivrer la stratégie de gestion des connaissances du PAM et assurer le fonctionnement et de la maintenance de la Plateforme de Gestion des Connaissances du PAM, intégrant l'information et la connaissance de l'ensemble du système du PAM ;
 - d) Célébrer les Journées dédiées reconnues d'importance pour la Méditerranée (par exemple le Jour du Littoral méditerranéen, le Jour des ASPIM, etc.) et les anniversaires du système PNUE/PAM, tels que le 50e anniversaire du PNUE/PAM, le 40e anniversaire du CAR/ASP et le 20e anniversaire du CAR/INFO ;
 - e) Délivrer des prix et certificats environnementaux et de durabilité (par exemple le Prix de durabilité WeMed, le Prix de la Ville respectueuse de l'environnement d'Istanbul, les Certificats ASPIM) pour renforcer la sensibilisation et la diffusion auprès du public ;
 - f) Préparer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation environnementale sur des sujets clés, y compris à travers les outils de e-learning, avec une attention particulière pour la jeunesse ;
 - g) Développer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité concret vers la CdP24.

Principes essentiels de la préparation du budget¹

21. La proposition de Programme de travail et de budget pour 2024-2025 vise à maintenir le budget total au même niveau qu'en 2022-2023 (15 915 413 euros), 350 000 euros supplémentaires (395 500 euros dépenses d'appui au programme incluses) étant alloués au budget des activités pour les mandats ad hoc, comme expliqué aux paragraphes 24 et 25 ci-dessous, ce qui représente donc un budget total de 16 310 913 euros.
22. Une augmentation globale des coûts opérationnels s'observe par rapport à l'exercice biennal 2022-2023 pour deux grandes raisons, à savoir i) l'augmentation des coûts salariaux du personnel et des coûts de soutien administratif et ii) l'ajout de deux postes au sein de l'Unité de coordination et du REMPEC, comme détaillé ci-dessous. Toutefois, tout a été mis en œuvre pour économiser, dans la mesure du possible, l'utilisation des ressources à des fins administratives. En particulier, les coûts opérationnels de l'Unité de Coordination et du MED POL ont été considérablement réduits afin de permettre au Secrétariat de compléter le budget destiné aux activités. Plus précisément, les autres frais administratifs du Secrétariat ont été réduits de 85 000 euros (passant de 270 000 euros en 2022-2023 à 185 000 euros en 2024-2025, comme indiqué dans le tableau 4a de la proposition de Programme de travail et de budget pour 2024-2025) pour couvrir les coûts des activités.
23. Il convient de souligner que, pour chaque Composante, tous les coûts opérationnels et d'appui administratif supplémentaires seront absorbés par le montant du budget total approuvé pour l'exercice biennal 2022-2023.

Besoins en ressources supplémentaires pour les mandats ad hoc

24. Comme indiqué au paragraphe 21 ci-dessus, la proposition de PdT pour 2024-2025 comprend un certain nombre de mandats ad hoc importants qui sont plus spécialisés que l'ensemble habituel d'activités du PdT et requièrent un appui supplémentaire afin de garantir qu'ils sont mis en œuvre de façon participative et inclusive, dans le cadre d'une consultation avec les Parties contractantes et d'une collaboration intégrée entre les Composantes du PAM. Ces mandats « ad hoc » importants comprennent : la mise à niveau des systèmes d'information du PAM afin d'intégrer les outils et modalités d'évaluation (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 50 000 euros) ; l'élaboration d'une feuille de route révisée pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique et du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP) (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 60 000 euros) ; la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 50 000 euros) ; la poursuite du soutien aux pays pour la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxyde de soufre (ECA SOX Med) (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 40 000 euros) et la préparation d'études en vue de l'éventuelle désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote (ECA NOX Med) conformément à l'annexe VI de la Convention MARPOL (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 10 000 euros) ; la contribution du Secrétariat à l'organisation de la 9e conférence internationale « Notre océan » (OOC-9) (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 10 000 euros) ; la célébration du 50e anniversaire du PAM (1975) et du 30e anniversaire du PAM II et de l'actuelle Convention de Barcelone (1995) (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 30 000 euros) ; et la préparation des plans d'action nationaux/programmes de mesures actualisés dans le cadre du Protocole « tellurique » (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 50 000 euros). Des ressources supplémentaires sont également nécessaires pour continuer à fournir les services nécessaires à l'organisation de la Conférence des Parties (CdP) (proposition d'appui supplémentaire d'un montant de 50 000 euros).
25. Compte tenu de ce qui précède, il est estimé qu'un montant supplémentaire de 350 000 euros (395 500 euros dépenses d'appui au programme incluses) doit être consacré aux mandats ad hoc par

¹ Une représentation graphique des principaux éléments du projet de budget pour 2024-2025 figure à l'annexe 3 du présent document.

rapport au budget approuvé pour 2022-2023. L'ajout de ressources dédiées à cette fin permettra non seulement de mettre l'accent sur les activités prioritaires, mais servira également à solliciter et favoriser la mobilisation de ressources externes supplémentaires de la part des Parties contractantes ou d'autres donateurs intéressés.

Éléments à prendre en considération à l'égard des coûts salariaux du personnel et des coûts administratifs

i. Hausse des coûts administratifs

26. En ce qui concerne les coûts administratifs, il est proposé de prévoir une augmentation totale de 3 % des coûts d'appui administratif aux CAR, une augmentation de 3 % des coûts salariaux du personnel international et recruté localement du REMPEC, une augmentation de 3 % des coûts salariaux du personnel international et une augmentation de 5 % des coûts salariaux du personnel recruté localement du Secrétariat, tous calculés pour l'exercice biennal par rapport au budget 2022-2023.
27. Le Secrétariat du PAM propose de maintenir l'augmentation des dépenses liées au personnel professionnel international des Nations Unies, tant pour le Secrétariat du PAM que pour le REMPEC, à 3 % pour l'exercice biennal (soit une augmentation annuelle de 1,5 %), en tenant compte du taux actuel des dépenses de personnel, qui devrait représenter environ 90 % du budget approuvé pour 2022-2023 à la fin de l'exercice biennal. L'augmentation proposée de 3 % est le minimum requis pour couvrir les coûts prévus en 2024-2025. Le Secrétariat suivra de près l'équilibre budgétaire des dépenses de personnel en 2024-2025 et proposera un ajustement au cours de l'exercice 2026-2027 le cas échéant.²
28. En ce qui concerne les dépenses de personnel des services généraux locaux du Secrétariat du PAM à Athènes, une augmentation biennale plus élevée de 5 % (soit une augmentation annuelle de 2,5 %) est proposée. Cette hausse tient compte de l'augmentation des coûts réels projetés pour l'exercice biennal en cours, principalement en raison de l'effet négatif des fluctuations des taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro au cours de l'exercice biennal 2022-2023.
29. En ce qui concerne le REMPEC, le Secrétariat souhaite attirer l'attention des Points focaux du PAM sur le fait que l'augmentation de 3 % n'a été appliquée qu'aux dépenses de personnel, tandis que les autres coûts administratifs ont été maintenus au niveau du budget 2022-2023.

ii. Nouveaux postes proposés

30. Le Secrétariat envisage en outre d'inclure dans le budget de la prochaine période biennale un certain nombre de nouveaux postes, comme précisé ci-dessous.
 - a) Il convient de doter le REMPEC d'un poste de niveau P5 supplémentaire, ce qui permettrait de renforcer les compétences et la prise d'initiative au sein du Centre compte tenu des nouveaux mandats liés à l'analyse des émissions de SOX et, éventuellement, des travaux sur l'analyse des émissions de NOX. Au cours du prochain exercice biennal, le poste proposé sera financé pour une seule année (2025) compte tenu du temps nécessaire à sa mise en place et au processus de recrutement, tout en maintenant le poste de niveau P4 pour les deux années.
 - b) Il est proposé de rétablir le poste d'assistant au Coordonnateur du PAM au niveau G6, qui a été gelé pendant l'exercice biennal 2012-2013 et pour lequel aucune allocation n'a été incluse

² En appliquant les dépenses de personnel normalisées du Secrétariat des Nations Unies à New York, cela représenterait une augmentation d'environ 5 % par rapport aux dépenses de personnel budgétisées pour 2022-2023, compte tenu des avancements d'échelon annuels prévus au titre du barème des salaires de la CFPI, de l'augmentation de l'indemnité de poste reflétant la hausse considérable du taux d'inflation mondial après la pandémie et des 3 % supplémentaires requis pour couvrir les coûts de l'assurance maladie après la cessation de service, conformément à la décision du Secrétariat des Nations Unies à New York.

dans le programme de travail et le budget au cours des exercices biennaux suivants. Le gel de ce poste a eu pour effet d'attribuer au poste existant d'assistant de niveau G5 les fonctions d'assistant au Coordonnateur et de Coordonnateur adjoint, d'assistant à l'équipe de direction, y compris la préparation de tous les dossiers soumis pour approbation à la direction générale du PAM, et d'assistant pour les tâches relatives à la mise en œuvre de la SMDD ; à ce titre, le rétablissement du poste d'assistant au Coordonnateur du PAM favorisera la répartition des fonctions susmentionnées et, par conséquent, le déroulement plus harmonieux et efficace des opérations du bureau. Au cours du prochain exercice biennal, il est proposé que ce poste soit financé par les économies réalisées sur le compte du pays hôte (CAL).

- c) Dans le cadre du MedProgramme, le Secrétariat a utilisé le budget approuvé au titre de l'activité « Renforcer le cadre programmatique axé sur les résultats du PAM, y compris l'intégration des questions de genre et la durabilité des opérations » pour créer deux postes de niveau G5 à titre de contribution de contrepartie aux fonds versés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le siège nous a informés que ces coûts devraient figurer dans le tableau des effectifs du secrétariat, car ils sont financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et, le cas échéant, par les fonds OTA connexes prélevés sur ce Fonds. Ces postes figurent au tableau 4a, « Détails des salaires et des coûts opérationnels et autres activités (Secrétariat) », de la proposition de Programme de travail et de budget pour 2024-2025. Il convient de souligner que, conformément à l'accord ci-dessus, le montant alloué au poste d'assistant de programme (MedProgramme), c'est-à-dire 124 752 euros, a été déduit du montant alloué au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au cours des exercices biennaux précédents pour cofinancer le MedProgramme (c'est-à-dire 180 000 euros par exercice biennal) et que, par conséquent, seul un montant de 55 000 euros (montant arrondi) est attribué à l'activité 5.2.5. en vertu du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

31. Le Secrétariat est convaincu qu'en dépit de la baisse du montant alloué aux activités, en particulier celles de l'Unité de coordination, du MED POL et du REMPEC, qui résulte de l'augmentation des coûts administratifs, tous les efforts seront déployés pour compenser les répercussions potentielles au moyen de quatre grandes mesures : a) le renforcement de la capacité du Secrétariat à remplir efficacement ses fonctions ; b) la réduction, dans la mesure du possible, du coût des réunions et l'utilisation de modalités de mise en œuvre modernes ; c) la réduction des autres coûts administratifs et l'amélioration de l'efficacité des opérations ; et d) la mobilisation de ressources externes plus importantes.

Ressources externes

32. Il est important de noter que le Secrétariat a obtenu ou est en train de mobiliser des ressources externes supplémentaires qui appuieront les activités du Programme de travail 2024-2025 par l'intermédiaire de projets en cours et nouvellement approuvés, à savoir : 4 000 000 euros qui devraient provenir du projet SEMPA financé par l'Union européenne (UE) (DG NEAR) pour une période de quatre ans (août 2023-août 2027), 2 200 000 dollars US qui devraient provenir du projet « ECAP Med Plus » financé par l'UE (DG ENV) pour une période de trois ans (mars 2024-février 2028) et 1 200 000 dollars US qui devraient provenir du projet « Marine Litter Med Plus » financé par l'UE (DG ENV) (le montant exact des allocations annuelles dans le cadre de ces trois projets sera défini ultérieurement) ; 1 132 986 dollars US ont déjà été mobilisés dans le cadre du projet « FishEBM Med » pour l'exercice biennal 2024-2025, de même qu'environ 16 000 000 dollars US, en tenant compte du budget des partenaires de mise en œuvre, au titre du MedProgramme financé par le FEM pour 2024-2025.

Composition de la proposition de budget pour 2024-2025

33. Compte tenu des propositions ci-dessus, le montant total requis au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour mettre en œuvre la proposition de PdT pour 2024-2025 est de

16 310 913 euros, soit les 15 915 413 euros³ approuvés dans le PdT et le budget pour 2022-2023 et environ 350 000 euros supplémentaires (395 500 euros dépenses d'appui au programme incluses) alloués aux mandats ad hoc comme indiqué ci-dessus.

34. Un budget fondé uniquement sur les recettes ordinaires approuvées au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 2022-2023, qui s'élèvent à 13 296 144 euros, serait insuffisant pour fournir les allocations budgétaires nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme de travail proposé pour 2024-2025.
35. C'est pourquoi le Secrétariat souhaiterait proposer aux Points focaux du PAM de compléter les recettes ordinaires du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au niveau de 2022-2023 en combinant i) environ 2,4 millions d'euros provenant de l'excédent du Fonds fiduciaire méditerranéen et ii) une légère augmentation, de l'ordre de 5 % (soit 570 680 euros), des contributions ordinaires pour l'exercice biennal 2024-2025, comme indiqué plus en détail ci-dessous :
 - i. Excédent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
36. Les actifs nets totaux, qui s'élèvent à 7,9 millions de dollars US comme indiqué dans l'état de la situation financière certifié et audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, comprennent la réserve opérationnelle de 1,2 million de dollars US et l'excédent cumulé de 6,7 millions de dollars US⁴. Un tableau détaillant l'état du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et son évolution de 2012 à 2021 figure également à l'annexe 2 du présent document.
37. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2021 s'élèvent à 6 803 276,35 dollars US. En déduisant la réserve opérationnelle de 1 185 602,61 dollars US, le solde net de trésorerie est de 5 617 673,74 dollars US.
38. Les facteurs qui ont contribué à l'accumulation de l'excédent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au 31 décembre 2017 ont été présentés lors de la CdP 21 et détaillés aux paragraphes 50 et 515 du document de travail contenant le projet de décision sur le Programme de

³ Ce montant se compose des recettes ordinaires escomptées, qui s'élèvent à 13 866 824 euros, et du solde positif attendu du Fonds d'affectation spéciale de 2 444 089 euros, calculé au moyen de la méthodologie fournie par le siège du PNUE.

⁴ L'excédent cumulé est constitué : a) de contributions ordinaires recevables s'élevant à 618 469 dollars US. La provision pour créances douteuses, qui est une provision pour créances irrécouvrables comptabilisée à la fin de la période considérée, est déduite des comptes débiteurs, tandis que la valeur restante des contributions ordinaires recevables, telle qu'elle apparaît dans l'état de la situation financière, peut inclure des arriérés pour lesquels une provision inférieure à 100 % est calculée, conformément au cadre IPSAS de l'ONU ; b) de transferts et dépenses anticipés à concurrence de 687 999 dollars US (qui n'ont pas encore été enregistrés comme dépenses ; dès qu'ils seront comptabilisés, les actifs nets totaux seront réduits en conséquence) moins les comptes créditeurs et les autres éléments de passif s'élevant à 241 996 dollars US ; et c) d'autres postes comptables d'un montant de 3 240 dollars US (c'est-à-dire les immobilisations corporelles). En déduisant la somme des éléments énumérés ci-dessus (1 067 712 dollars US) de l'excédent cumulé de 6 685 386 dollars US, on obtient un solde net de trésorerie de 5 617 674 dollars US à la fin de l'année 2021. Une analyse similaire ne peut être réalisée pour 2022 et 2023 avant la fin de l'exercice biennal et la finalisation des états financiers relatifs à ces deux années.

⁵ 50. Plusieurs facteurs interviennent dans l'accumulation de l'excédent du MTF. Suite au déficit de 4,5 millions de dollars des États-Unis du MTF en 2009, la mise en œuvre des recommandations d'examen fonctionnel a permis de réaliser des économies importantes sur les coûts de personnel du PNUE/PAM (Unité de coordination et MED POL), soit en supprimant des postes, soit en rétrogradant ou en fusionnant plusieurs postes. Des économies sur les coûts de personnel ont également été générées par les postes vacants en raison de la longueur des processus de sélection et de recrutement. Pour la période 2014-2017, un total de 98,5 mois-hommes relatifs à la catégorie du personnel P et 24 mois-hommes relatifs à la catégorie de personnel G dans l'Unité de Coordination et le MED POL étaient vacants. Le budget approuvé pour les coûts de personnel de l'Unité de Coordination et du MED POL pour la période 2014-2017 s'élève à 6 358 019 USD (5 411 268 EUR), tandis que les dépenses engagées pour la même période s'élèvent à 2 642 158 USD (2 242 416 EUR). Le solde inutilisé, s'élevant à 3 715 861 USD (soit 3 168 852 EUR), correspond à environ 1,22 million USD de coûts de personnel imputés à d'autres fonds, 1,58 million USD à cause des postes vacants et 0,91 million USD principalement en raison du fait que les barèmes de salaires utilisés pour le budget ne correspondent pas nécessairement aux chiffres applicables au lieu d'affectation, mais représentent un salaire moyen applicable. En outre, au cours des exercices biennaux précédents, les attributions de budget ont été inférieures aux montants approuvés, en raison principalement des retards dans le paiement des contributions, qui ont empêché la programmation en temps opportun de l'ensemble du budget approuvé, conformément à la décision des Parties contractantes de n'effectuer des engagements que pour des montants correspondants aux contributions déjà

travail et le budget pour 2020-2021 (UNEP/MED IG.24/17), soumis à la CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019). L'excédent cumulé est passé de 6 985 902 dollars US au 31 décembre 2017 à 7 702 442 dollars US au 31 décembre 2019 pour les raisons détaillées au paragraphe 386 du document de travail contenant le projet de Décision IG.25/19, intitulé « Programme de travail et budget pour 2022-2023 » (UNEP/MED IG.25/22/Rev.2) et soumis à la CdP 22 (Antalya, Türkiye, 7-10 décembre 2023). Ayant été utilisé pour exécuter les activités du Programme de travail au cours de l'exercice biennal 2020-2021, l'excédent était de 6 685 385 dollars US au 31 décembre 2021. Les économies potentielles au 31 décembre 2023 ont été estimées à environ 3 millions de dollars, montant qui sera actualisé lors de la CdP 23 en Slovénie.

39. L'utilisation de l'excédent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au cours des derniers exercices biennaux a progressivement entraîné la diminution significative du solde du Fonds. Pour l'exercice biennal 2024-2025, le Secrétariat propose d'utiliser 1,1 million d'euros provenant de l'excédent du Fonds multilatéral.
40. En ce qui concerne le compte de la contribution discrétionnaire de la Commission européenne (CE), le siège du PNUE a fourni un rapport sur les états des résultats financiers qui détaille les recettes, les dépenses et l'évolution des soldes disponibles. Le solde disponible de 1,3 million de dollars US, comme indiqué dans l'État financier intermédiaire certifié relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, reflète l'excédent des recettes par rapport aux dépenses et les pertes/gains de change au cours de la période considérée. Un tableau résumant l'évolution de ce compte de 2014 à 2021 figure à l'annexe 2 du présent document. Les économies potentielles au 31 décembre 2023 ont été estimées à environ 1,4 million de dollars, montant qui sera actualisé lors de la CdP 23 en Slovénie. Le Secrétariat propose d'allouer l'intégralité du montant tiré de ces économies au Programme de travail et au budget pour 2024-2025.
 - ii. Nécessité d'augmenter les contributions ordinaires des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée
41. Compte tenu de la baisse anticipée des économies réalisées sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, comme indiqué ci-dessus, et afin d'assurer la viabilité financière à long terme du système du PAM, il est important d'attirer l'attention des Points focaux du PAM sur l'impératif que constitue la revalorisation régulière du montant des contributions ordinaires. Cette augmentation

reçues. Enfin, l'impact des fluctuations des taux de change sur les recettes et les dépenses, qui dépend de la période et de l'ampleur des mouvements de devises étrangères ainsi que du décalage entre le moment où les contributions sont reçues et le moment où les dépenses sont engagées, est estimé approximativement à 5 % à 10 % de l'excédent accumulé.

51. Compte tenu des éléments susmentionnés, les raisons principales de l'accumulation de l'excédent du MTF sont les suivantes: a) les économies réalisées sur les dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 50 cidessus; (b) les efforts déployés par le Secrétariat pour réduire les coûts des réunions en organisant, dans la mesure du possible, des réunions consécutives; c) le fait que certaines Parties contractantes n'ont pas toujours assisté aux réunions; et d) des retards dans la mise en œuvre des activités nationales qui, dans certains cas, ont entraîné une non-utilisation des montants alloués en totalité. D'autres facteurs ayant également contribué à l'excédent sont l'exécution en temps non-opportun de certaines activités en raison du paiement des contributions majeures au-delà du mois de juin de chaque année, ainsi que les retards administratifs causés par l'introduction du système financier UMOJA.

⁶ L'excédent cumulé est passé de 6 985 902 dollars US au 31 décembre 2017 à 7 702 442 dollars US au 31 décembre 2019, ce qui indique une augmentation de 0,7 million de dollars US au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice 2016-2017. Sans tenir compte des éléments comptables, cette augmentation de l'excédent correspond à une économie de 0,8 million USD sur l'exécution budgétaire en 2018-2019. Les économies résultant des vacances de postes permanents dues à la longueur des procédures de recrutement sont l'un des facteurs ayant contribué à cette augmentation. En particulier, le poste d'administrateur de programme - expert rapport sur la qualité - P.3 et le poste d'administrateur de programme (MEDPOL) - P.4 ont été vacants pendant 8 mois en 2019 et en 2018, respectivement. Un autre facteur qui a contribué à l'augmentation de l'excédent cumulé a trait au rendement des investissements qui ont augmenté les recettes totales du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au cours de l'exercice 2018- 2019. Il convient également de prendre en considération l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus et les dépenses et le fait que le taux d'exécution du budget a été inférieur à 100 %. En conclusion, il apparaît que sur le montant de 0,8 million USD d'augmentation d'économies en 2018-2019 par rapport à la fin de 2017, 54% proviennent des dépenses de personnel de l'Unité de Coordination et du MED POL, 24% des autres coûts administratifs de l'Unité de Coordination et du MED POL, 18 % des coûts d'appui administratif pour les CAR, et le reste des coûts inférieurs pour la mise en œuvre des activités, comme indiqué dans le rapport d'exécution financière UNEP/MED IG.25/25.

devrait être conforme aux pratiques internationales qui prennent en considération la hausse annuelle du barème des salaires du personnel des Nations Unies et d'autres facteurs pertinents recommandés dans le cadre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME) administrés par le PNUE.

42. Dans la proposition de Programme de travail et de budget pour 2024-2025, il est recommandé d'augmenter les contributions de 5 % au cours de l'exercice biennal (soit un montant de 570 680 euros) afin de compenser de manière adéquate l'augmentation des coûts administratifs. Dans l'idéal, une augmentation de 6 à 8 % est envisagée pour l'exercice biennal, conformément à la pratique ordinaire dans le cadre d'autres AME, ce qui permettrait non seulement de couvrir les coûts administratifs, mais aussi d'absorber l'augmentation des coûts des activités conformément à l'évolution du marché mondial. La hausse de 5 % permettrait d'utiliser une partie de l'excédent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au cours des exercices suivants, après 2025.
43. En outre, les Parties contractantes sont vivement encouragées à fournir des contributions volontaires substantielles pour appuyer la mise en œuvre des activités du PdT, conformément à la pratique établie, au regard, notamment, des montants considérables versés par l'Italie et la France. Des négociations ont été entamées avec le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères en vue de l'attribution d'une contribution volontaire d'un montant d'environ 1,2 million d'euros aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail et du budget 2024-2025.

Barème des contributions de l'ONU

44. Le tableau des contributions annexé au présent projet de décision se fonde sur le barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2022-2024, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 décembre 2021 lors de sa 76^e session, par l'intermédiaire de la résolution A/RES/76/238.
45. Le barème des contributions des Nations Unies est actualisé tous les trois ans, tandis que le PdT et le budget du PAM sont adoptés tous les deux ans. Par conséquent, le barème actualisé des Nations Unies pour 2025 pourrait ne pas être définitif au moment de l'approbation du budget. Après discussion avec les services compétents du siège du PNUE et compte tenu de la pratique adoptée dans le cadre d'autres AME, il est proposé de conserver tout au long de l'exercice biennal le barème des contributions appliqué au tableau des contributions du projet de décision au moment de la CdP 23.

Réserve opérationnelle

46. En 2015, une réserve opérationnelle a été mise en place conformément à la procédure 3 des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone. Le niveau de cette réserve est déterminé par la Conférence des Parties par consensus, en gardant à l'esprit qu'il est souhaitable d'amener son niveau au taux recommandé par l'ONU de 15 % du budget annuel moyen pour l'exercice biennal, y compris les coûts d'appui au programme. Conformément à la Décision IG.21/17 de la CdP 18, la réserve a été dotée de fonds correspondant à 15 % des dépenses annuelles. Pour l'exercice biennal 2024-2025, le montant total de la réserve opérationnelle devrait baisser par rapport à 2022-2023⁷.

Contributions des pays hôtes des CAR

47. La partie C (Contributions des pays hôtes des CAR) du tableau 2, « Aperçu des recettes et des engagements », qui figure en annexe de la présente Décision, sera remplie dès réception de la valeur

⁷ Aucune ressource supplémentaire n'est requise pour la réserve opérationnelle pour 2024-2025. En ce qui concerne l'allocation des contributions ordinaires, la différence de 15 % entre 2022-2023 (1 052 463 euros) et 2024-2025 (982 120 euros), c'est-à-dire 70 343 euros, doit être reversée au solde du Fonds d'affectation spéciale MEL.

attendue des contributions des pays hôtes des CAR et actualisée dès que les montants auront été confirmés par chaque pays hôte.

Exécution financière du Programme de travail et du budget pour 2022-2023

48. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (fonds : 40MEL et subvention : M1-32QML-000008), le taux de consommation du budget pour l'exercice 2022-2023 s'élevait à environ 75 % au 30 juin 2023, dont 42 % de dépenses et 33 % d'engagements. Plus précisément, en ce qui concerne le budget alloué aux CAR, le taux d'engagement est de 100 % étant donné que tous les fonds prévus au titre des instruments juridiques du Programme de travail 2022-2023 ont été déboursés aux CAR pour l'ensemble de l'exercice biennal, tandis que le taux de dépense est de 36 %. Il convient de souligner que ce chiffre représente les dépenses rapportées par les CAR pour la période allant de janvier à décembre 2022, étant donné que le rapport sur les dépenses au cours du premier semestre 2023 est attendu pour la fin du mois de juillet, après quoi le taux de dépense devrait augmenter considérablement et les chiffres seront actualisés. En ce qui concerne le budget de l'Unité de coordination et du MED POL, le taux de dépense était de 49 % et le taux d'engagement de 7 % au 30 juin 2023, bien qu'il convienne de souligner que le budget relatif à certaines activités majeures, en particulier l'organisation de la CdP 23, n'a pas encore été engagé au moment de la préparation du présent document.

Arriérés

49. Le taux de recouvrement des contributions ordinaires fixées pour l'année 2023 a atteint 50,01 % et les arriérés de contributions totalisaient un montant de 1 114 454 euros au 30 juin 2023 (annexe 1).
50. Au 30 juin 2023, quatre Parties contractantes présentaient un arriéré de plus de deux ans, comme le montre le tableau ci-dessous.

Pays	Arriérés de contributions	Années
Libye	689 264 euros	2011-2022
Algérie	205 877 euros	2017-2019, 2021
République arabe syrienne	125 968 euros	2011-2022
Liban	84 548 euros	2016, 2019-2022

51. Conformément à la Procédure 4.2.d des Règlements, règles et procédures financiers applicables aux Parties contractantes, aux organes subsidiaires et au Secrétariat de la Convention de Barcelone, la Coordinatrice écrira aux parties dont les contributions n'ont pas été reçues au 1er juillet 2023 pour souligner à point il est important qu'elles payent leurs contributions pour l'année ainsi que, le cas échéant, les arriérés pour les périodes antérieures. Conformément à la procédure 4.2.e des Règlements, règles et procédures financiers, la Coordinatrice a également proposé aux quatre Parties contractantes en retard de paiement depuis deux ans ou plus un calendrier de paiement afin de leur permettre de régler l'ensemble de leur arriéré dans un délai maximum de six ans et de payer les contributions futures à leur échéance. Le Secrétariat poursuit ses efforts auprès des autorités nationales compétentes. En ce qui concerne les paiements en souffrance du gouvernement algérien, le versement initial de 39 630 euros destiné à régler les arriérés dans le cadre du plan de remboursement convenu pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et le paiement de la contribution annuelle de 2022 ont été reçus par le siège du PNUE⁸.

⁸ Le montant effectivement reçu par le PNUE est légèrement inférieur en raison du taux de conversion monétaire appliqué, ce qui a été examiné par le gouvernement algérien.

Annexe 1.
État des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

État des contributions ordinaires réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone au 30 juin 2023

Contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Pays	Contributions impayées pour 2020 et les années précédentes	Contributions impayées pour 2021	Contributions impayées pour 2022	Contributions impayées au 31/12/2022	Contributions pour 2022	Recouvrements pour 2022	Contributions pour 2023	Recouvrements pour 2023	Contributions impayées pour 2023	Recettes comptabilisées d'avance
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Albanie	-	-	-	-	3 704	3 704	3 704	3 704	-	-
Algérie	146 076	59 801	-	205 877	50 469	50 469	50 469	-	50 469	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	5 556	5 556	5 556	-	5 556	-
Croatie	-	-	-	-	42 135	42 135	42 135	42 135	-	-
Chypre	-	-	-	-	16 669	16 669	16 669	-	16 669	-
Égypte	-	-	-	-	64 360	64 360	64 360	-	64 360	-
Union européenne	-	-	-	-	142 670	142 670	142 670	142 670	-	-
France	-	-	-	-	1 999 323	1 999 323	1 999 323	-	1 999 323	-
Grèce	-	-	-	-	150 482	150 482	150 482	150 482	-	-
Israël	-	-	-	-	259 755	259 755	259 755	-	259 755	-
Italie	-	-	-	-	1 476 573	1 476 573	1 476 573	1 476 573	-	-
Liban	47 512	20 367	16 669	84 548	16 669	-	16 669	-	16 669	-
Libye (État de Libye)	667 930	13 000	8 334	689 264	8 334	-	8 334	-	8 334	-
Malte	-	-	-	-	8 797	8 797	8 797	8 797	-	-
Monaco	-	-	-	-	5 093	5 093	5 093	5 093	-	-
Monténégro	-	-	-	-	1 852	1 852	1 852	-	1 852	-
Maroc	-	-	-	-	25 466	25 466	25 466	-	25 466	-
Slovénie	-	-	-	-	36 579	36 579	36 579	36 579	-	-
Espagne	-	-	-	-	988 086	988 086	988 086	988 086	-	-
République arabe syrienne	117 034	4 767	4 167	125 968	4 167	-	4 167	-	4 167	-
Tunisie	-	-	8 797	8 797	8 797	-	8 797	-	8 797	-
Türkiye	-	-	-	-	391 252	391 252	391 252	-	391 252	-
TOTAL	978 552	97 935	37 967	1 114 454	5 706 788	5 668 821	5 706 788	2 854 119	2 852 669	-

Année	2018	2019	2020	2021
Taux de recouvrement	97,82 %	97,49 %	99,33 %	98,28 %

2022
99,33 %

2023
50,01 %

Contribution discrétionnaire de la CE

	Contribution attendue pour 2022	Contribution reçue pour 2022	Contribution attendue pour 2023	Contribution reçue pour 2023	Créance ouverte pour 2023
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Commission européenne	596 484	596 484	596 484	596 484	-

Contribution du pays hôte

	Contribution attendue pour 2022	Contribution reçue pour 2022	Contribution attendue pour 2023	Contribution reçue pour 2023	Créance ouverte pour 2023
	EUR	EUR	EUR	EUR	EUR
Grèce	344 800	380 120	344 800	-	344 800

*Les contributions impayées pour 2016 et les années précédentes ont été réduites de 42 euros pour l'Algérie, de 9 804 euros pour l'État de Libye et de 1 509 euros pour la République arabe syrienne afin que les soldes recevables qui figurent sur le tableau ci-dessus soient conformes aux comptes Umoja, tels que rapprochés en concertation avec l'Unité des contributions du PNUE.

Remarque : Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies : règlement 3.5. Les contributions et avances sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général visée à l'article 3.4, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours. Au 1^{er} janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions et avances est considéré comme étant en arriérés d'une année.

Annexe 2.
État des recettes et des dépenses et évolution du solde de la réserve et du Fonds

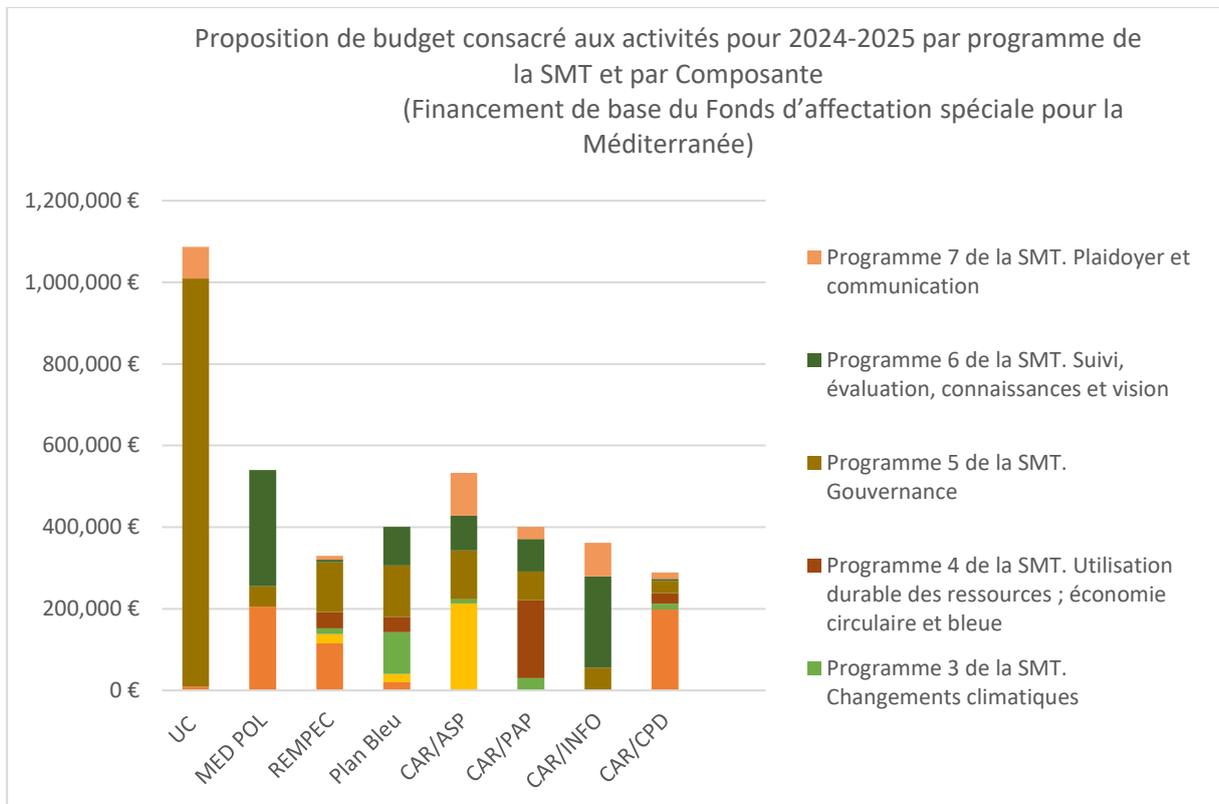
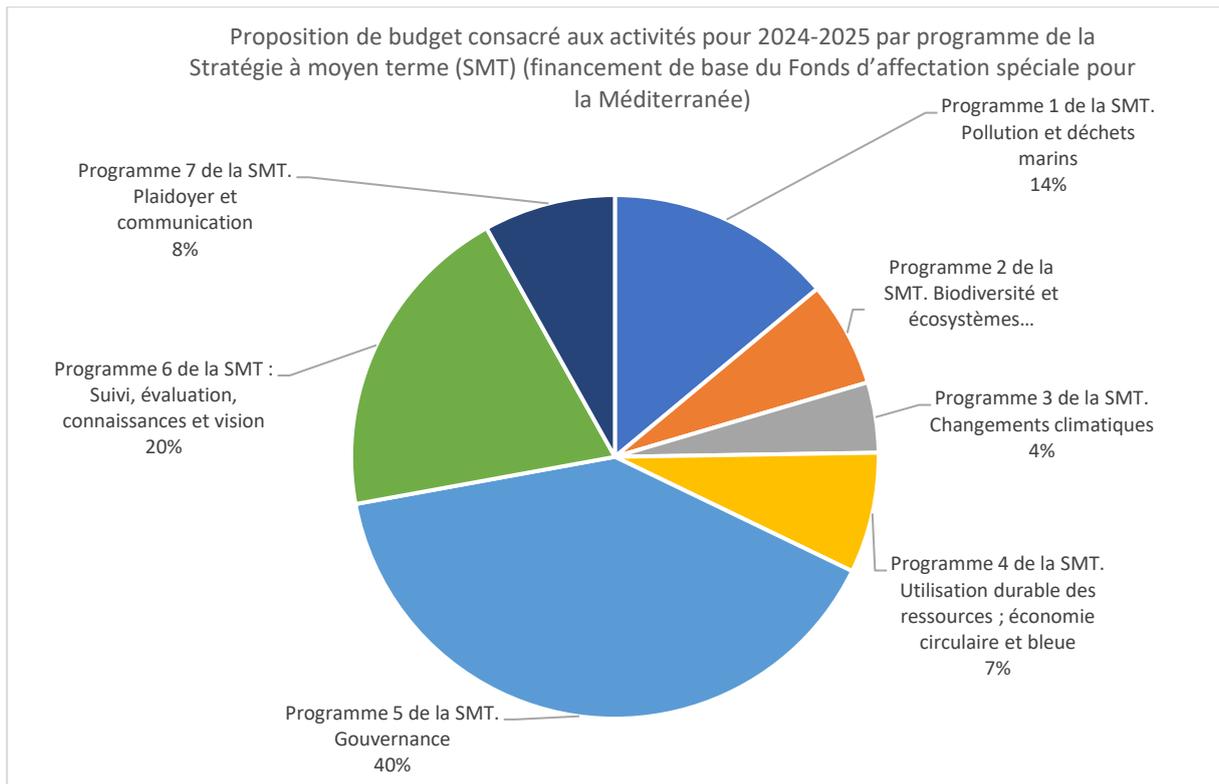
État des recettes et des dépenses et évolution du solde de la réserve et du Fonds (Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée) de 2012 à 2021
(en dollars US)

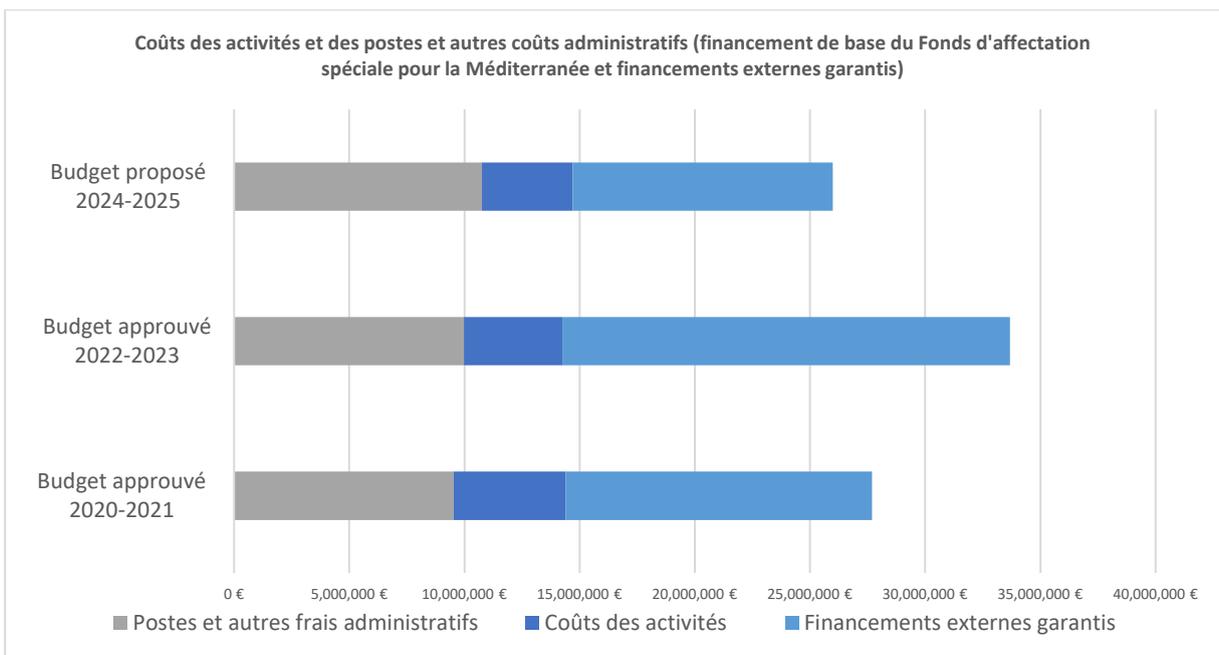
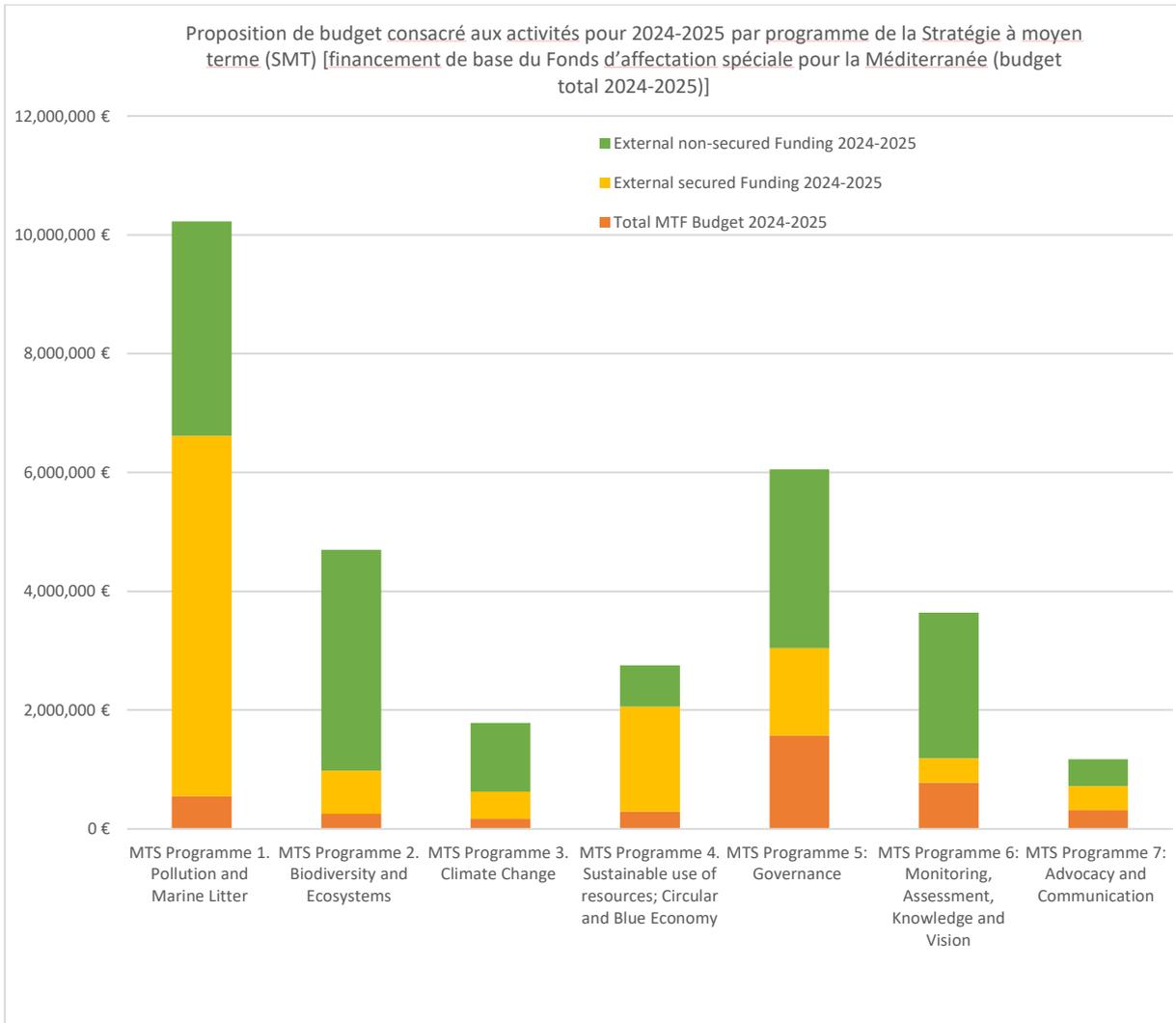
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RECETTES										
Contributions de contrepartie	7 362 724	7 070 854	6 443 750	8 114 437	6 470 281	6 804 154	6 818 146	6 510 603	6 271 196	7 002 194
Recettes diverses/autres recettes	25 670	22 157	39 041	18 789	63 817	74 301	249 094	204 412	634 628	317 801
Recettes totales	7 388 394	7 093 011	6 482 791	8 133 226	6 534 098	6 878 455	7 067 240	6 715 015	6 905 824	7 319 995
DÉPENSES										
Dépenses directes	4 125 914	5 173 251	4 266 582	8 323 357	5 071 005	6 003 895	5 339 282	7 261 565	5 484 758	8 064 762
Dépenses d'appui au programme	389 650	573 413						500 408	737 801	868 130
Dépenses totales	4 515 564	5 746 664	4 266 582	8 323 357	5 071 005	6 003 895	5 339 282	7 761 973	6 222 559	8 932 892
Exercice précédent et autres ajustements	53 665	(181)	1 160 193							
Excédent/(déficit) de l'exercice	2 872 830	1 346 347	2 216 209	(190 131)	1 463 093	874 560	1 727 958	(1 046 958)	683 265	(1 612 897)
Excédent/(déficit) cumulé au début de l'exercice	(1 676 963)	1 249 532	2 595 698	4 872 100	4 681 969	6 111 343	6 985 903	8 749 400	7 566 057	8 298 283
Réserves				1 100 000	1 100 000	1 133 719	1 133 719	1 098 178	1 234 564	1 185 603
Actifs nets totaux à la fin de l'exercice	1 249 532	2 595 698	5 972 100	5 781 969	7 245 062	8 119 622	9 847 580	8 800 620	9 483 885	7 870 988
Notes de bas de page										
Les chiffres sont fondés sur les états financiers audités et certifiés.										
À partir de l'exercice 2014, les états financiers ont été préparés en utilisant les normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).										
En ce qui concerne les exercices 2014 à 2018, les dépenses d'appui au programme sont incluses dans les dépenses directes.										
À partir de l'exercice 2014, les actifs nets totaux comprennent la valeur IPSAS des contributions impayées recevables, c'est-à-dire que la provision pour créances douteuses est déduite des comptes débiteurs en cas de contributions arriérées.										
À partir de l'exercice 2015, la réserve opérationnelle est incluse dans les actifs nets totaux.										

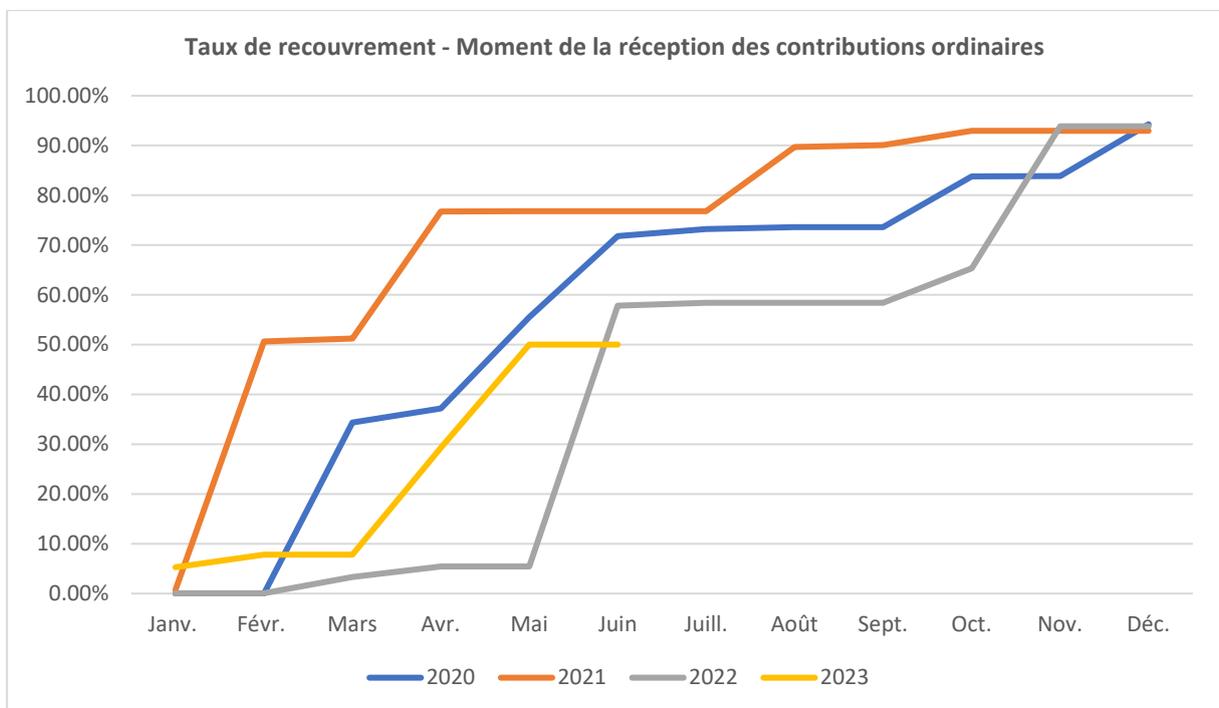
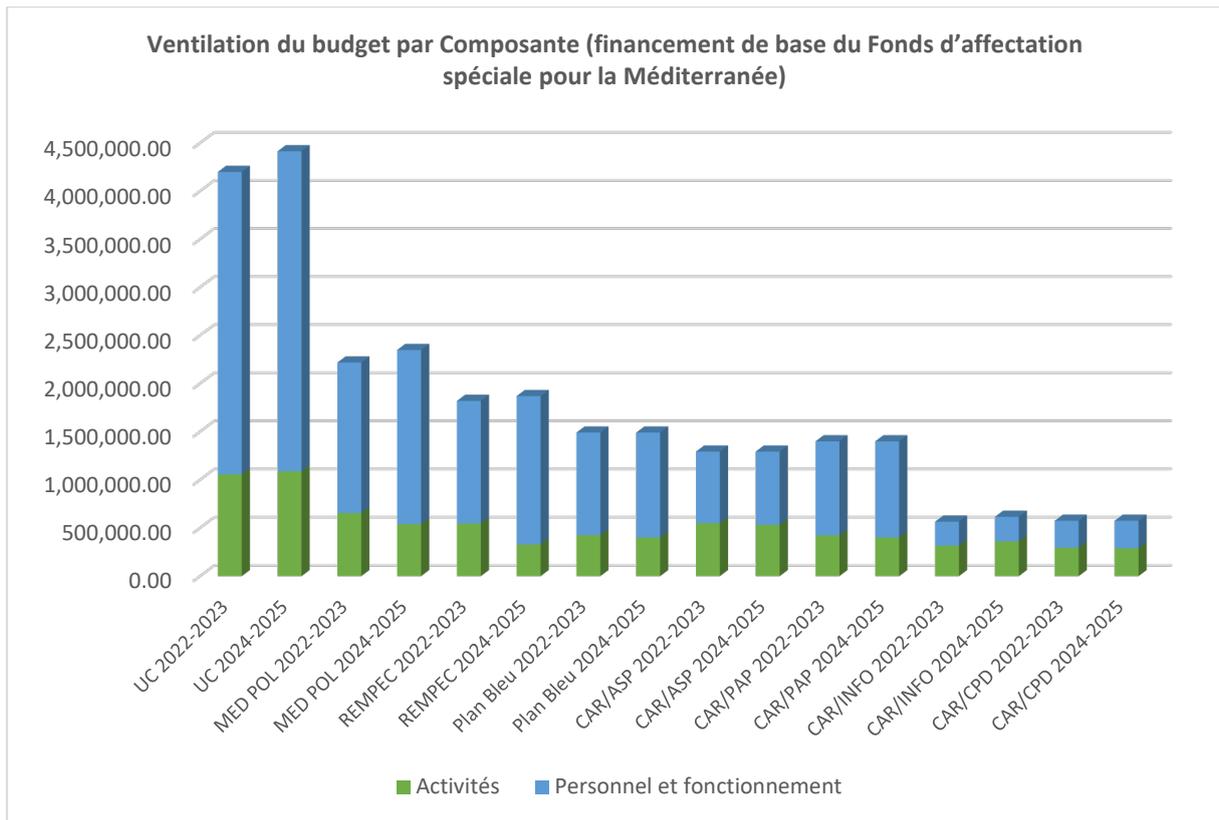
État financier intermédiaire certifié (32QML - TF Appui au Plan d'action pour la Méditerranée, M1-32QML-000008 Contribution discrétionnaire de la CE) pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2021 (en dollars US)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014-2021
Recettes									
Contributions volontaires annoncées	827 896	760 571	633 210	633 210	692 780	609 701	647 648	640 313	5 445 330
Transferts (de)/à la subvention	(63 831)	(5 112)					-	68 943	-
Recettes totales	764 065	755 459	633 210	633 210	692 780	609 701	647 648	709 256	5 445 330
Dépenses									
Total des dépenses directes	721 577	357 114	517 693	581 728	594 379	88 689	432 884	709 642	4 003 707
Dépenses d'appui indirectes	32 785	15 928	21 896	26 344	26 850	4 951	19 480	31 934	180 167
Dépenses totales	754 362	373 041	539 589	608 073	621 229	93 640	452 364	741 576	4 183 874
Excédent/(déficit) net des recettes par rapport aux dépenses	9 704	382 418	93 621	25 137	71 552	516 061	195 285	(32 320)	1 261 457
(Perte)/gain de change	(31 531)	(59 252)	17 140	23 695	9 457	35 286	(0)	94	(5 111)
Solde disponible	(21 827)	323 166	110 761	48 832	81 009	551 347	195 285	(32 226)	1 256 346

Annexe 3.
Représentation graphique des principaux éléments du budget







Décision IG.26/14

Programme de travail et budget pour 2024-2025

Les Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles, lors de leur 23^e réunion,

Rappelant les articles 18 et 24(2) de la Convention de Barcelone et la Décision IG.21/15 de la CdP 18 (Istanbul, Türkiye, 3-6 décembre 2013) relative aux Règlements, règles et procédures financiers applicables aux fonds de la Convention de Barcelone,

Rappelant la Décision IG.25/1 de la CdP 22 (Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027) adoptant la Stratégie à moyen terme 2022-2027 (SMT) comme cadre d'élaboration et de mise en œuvre du Programme de travail du PNUE/PAM,

Se félicitant du rapport sur l'état d'avancement des activités menées lors de l'exercice biennal 2022-2023 et le rapport de dépenses connexe,

Soulignant le besoin de doter le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée de ressources financières stables, suffisantes et prévisibles,

Se félicitant du taux de recouvrement des contributions ordinaires, y compris d'une partie des arriérés, et soulignant qu'il est essentiel de procéder à leur versement en temps utile,

Saluant l'orientation fournie au Secrétariat par le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2022-2023,

Exprimant sa profonde reconnaissance aux Parties contractantes et aux partenaires qui ont fourni des ressources financières et autres pour mettre en œuvre les activités pendant l'exercice biennal 2022-2023, y compris dans le cadre des accords bilatéraux avec le Ministère italien de l'environnement et de la sécurité énergétique et le Ministère français de l'Europe et des affaires étrangères, des projets « IMAP MPA », « EcAp MED III » et « Marine Litter MED II » financés par l'UE, du MedProgramme financé par le Fonds mondial pour l'environnement, du projet « Fish EBM », etc., et *se félicitant* des ressources financières mobilisées à cette fin par le Secrétariat, y compris les Centres d'activités régionales (CAR),

Se félicitant de la structure simplifiée qui a été appliquée à la présentation du Programme de travail et du budget pour 2024-2025 afin de garantir que les Parties contractantes comprennent clairement les priorités et le lien avec la Stratégie à moyen terme (SMT), à la lumière de la décision IG. 17/5 intitulée « Document sur la gouvernance » et adoptée par la CdP 15 (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008),

Notant avec satisfaction les progrès accomplis dans la rénovation des locaux de l'Unité de coordination grâce à l'appui résolu du gouvernement de la République hellénique et *se félicitant* des mesures prévues pour mener à bien ces efforts en 2024,

1. *Demandent* à la Directrice exécutive du PNUE et à la Coordinatrice du PAM d'exécuter le budget en tenant compte de la Décision IG.21/15 sur les Règlements, règles et procédures financiers applicables aux Parties contractantes, en particulier les dispositions de l'Annexe II, Procédure 2, paragraphe 4, qui confie au PNUE la responsabilité de certifier et d'autoriser les dépenses conformément aux décisions relatives au Programme de travail et au budget adoptées par la Conférence des Parties,

2. *Approuvent* le Programme de travail et le budget pour 2024-2025 figurant en annexe de la présente Décision,

3. *Approuvent* les affectations budgétaires prévues au tableau 1, « Aperçu des

recettes et des engagements », de l'annexe à la présente Décision ; le montant s'élève à 13 866 824 euros, dont 11 984 256 euros proviennent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, 1 192 968 euros de la contribution discrétionnaire de l'Union européenne et 689 600 euros (800 000 dollars US) de la contribution du pays hôte ; en outre, le solde de trésorerie net du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée peut être utilisé jusqu'à concurrence de 2 444 089 euros,

4. *Approuvent* l'utilisation des crédits budgétaires figurant au tableau 3, « Récapitulatif des activités et des coûts administratifs par Composante du PAM »,

5. *Approuvent* les contributions ordinaires recevables pour 2024-2025 des Parties contractantes figurant au tableau 2, « Recettes ordinaires prévues », de l'annexe à la présente Décision, qui sont conformes au barème des contributions 2022-2024 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 décembre 2021 lors de sa 76^e session, par l'intermédiaire de la résolution A/RES/76/238,

6. *Demandent* à la Directrice exécutive du PNUE, en consultation avec l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 2025,

7. *Approuvent* la dotation en personnel de l'Unité de coordination, y compris le MED POL, pour l'exercice biennal 2024-2025, comme indiqué au tableau 4a, « Détails des salaires et des coûts opérationnels et autres activités (Secrétariat) » figurant en annexe de la présente Décision,

8. *Prennent note* de la dotation en personnel du REMPEC pour l'exercice biennal 2024-2025, comme indiqué au tableau 4b « Détails des salaires et des coûts administratifs du REMPEC » figurant en annexe de la présente Décision,

9. *Prennent note* du financement externe obtenu par le Secrétariat et les Composantes du PAM, d'un montant de 11 298 300 euros, et du financement externe non garanti, d'un montant de 15 093 777 euros, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail 2024-2025,

10. *Autorisent* la Coordonnatrice, conformément à la Procédure 2, paragraphe 6, de la Décision IG.21/15 relative aux Règlements, règles et procédures financiers applicables aux fonds de la Convention de Barcelone, à transférer jusqu'à 20 % des fonds disponibles au sein d'un Programme donné ou d'une Composante donnée, les critères à observer étant les suivants : a) les fonds à transférer sont des économies réalisées lors de l'engagement des fonds en vue de mener à bien les activités visées dans le PdT approuvé ; b) les fonds transférés sont strictement utilisés pour obtenir les résultats attendus du PdT au cours de l'exercice biennal en cours, conformément aux résultats de la stratégie à moyen terme pour 2022-2027 ; c) ces transferts sont portés à l'attention des Parties contractantes à titre indicatif lors de la première réunion du Bureau qui suit leur exécution,

11. *Exhortent* les Parties contractantes à adhérer strictement à la Procédure 4.2 des Règlements, règles et procédures financiers et à verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au premier trimestre de chaque année afin de permettre la mise en œuvre intégrale et effective du Programme de travail,

12. *Demandent* au Secrétariat de tenir à jour les informations sur l'état des contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, de continuer à les publier sur une page accessible au public du site Internet du PNUE/PAM et de faire rapport, à titre indicatif, au Bureau des Parties contractantes au cours de leurs réunions périodiques sur l'état des ressources non utilisées,

13. *Exhortent* les Parties contractantes à respecter les dates limites de désignation de

leurs représentants aux réunions du système du Plan d'action pour la Méditerranée et à s'abstenir de modifier ou d'annuler leurs déplacements afin de réduire au minimum les pertes découlant de l'augmentation des tarifs aériens, des frais d'annulation et des autres contretemps,

14. *Exhortent* les Parties contractantes à envisager d'augmenter leurs contributions volontaires en espèces ou en nature à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail 2024-2025 et à soutenir les activités de mobilisation de ressources du Secrétariat,

15. *Invitent* les autres partenaires, y compris le secteur des industries, à fournir des ressources humaines et financières suffisantes pour répondre aux besoins de financement externe des priorités non encore financées dans le cadre du Programme de travail et du budget 2024-2025,

16. *Demandent* au Secrétariat de préparer, en consultation avec le Bureau, pour examen attentif et approbation par les Points focaux du PAM et, après révision, par la CdP 24, un Programme de travail et un budget axés sur les résultats pour 2026-2027, en expliquant les grands principes et hypothèses sur lesquels ils se fondent, en tenant compte des progrès réalisés pendant la mise en œuvre des Programmes de travail 2022-2023 et 2024-2025, en fournissant des informations sur le processus de consultation appliqué dans le cadre de leur préparation et en veillant à respecter pleinement la Stratégie à moyen terme.]

Annexe

Programme de travail et budget pour 2024-2025

Tableau 1 : Aperçu des revenus et des engagements

Tous les montants en €

Part A (Financement principal)	Budget approuvé 2022-2023			Proposition de budget 2024-2025^{(1),(7)}		
		Taux de change	0.862		Taux de change	0.862
	€	€	€	€	€	€
A. Revenus	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
Revenus ordinaires prévus						
MTF Contributions ordinaires	5,706,788	5,706,788	11,413,576	5,992,128	5,992,128	11,984,256
Contribution discrétionnaire de l'UE	596,484	596,484	1,192,968	596,484	596,484	1,192,968
Contribution du gouvernement hôte de la Grèce ⁽²⁾	344,800	344,800	689,600	344,800	344,800	689,600
TOTAL des Revenus Ordinaires Prévus	6,648,072	6,648,072	13,296,144	6,933,412	6,933,412	13,866,824
B. Solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée non utilisé	1,106,475	1,512,794	2,619,269	847,066	1,597,023	2,444,089
Total des fonds disponibles	7,754,547	8,160,866	15,915,413	7,780,478	8,530,435	16,310,913
C. Engagements	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
Activités	2,098,000	2,171,000	4,269,000	503,620	564,989	1,068,609
Postes et autres coûts administratifs ⁽³⁾	4,847,034	5,133,609	9,980,643	5,215,267	5,538,853	10,754,120
Coûts de soutien au Programme	809,513	856,257	1,665,770	812,496	802,792	1,615,288
TOTAL des Engagements Réguliers	7,754,547	8,160,866	15,915,413	6,531,383	6,906,634	13,438,017
Provision des Réserves de Trésorerie (incl. CSP) ⁽⁴⁾			0			0
Total général	7,754,547	8,160,866	15,915,413	6,531,383	6,906,634	13,438,017

Part B (Financement Externe)

	Total 2022-2023	Total 2024-2025
Financement de Projets PNUE/PAM	7,605,204	5,637,000
Ressources mobilisées par les composantes	11,831,052	557,000
Ressources à mobiliser	7,617,000	3,225,755
TOTAL	27,053,256	9,419,755

Part C (Contributions des Pays hôtes des CAR)⁽⁶⁾

Pays (Centre)	2022	2023	Total 2022-2023 ⁽⁷⁾	2024	2025	Total 2024-2025 ⁽⁶⁾
Croatie (CAR/PAP)	159,666	159,666	319,332			0
France (CAR/PB)	377,785	377,785	755,570			0
Italie (CAR/INFO)	155,000	155,000	310,000			0
Malte (REMPEC)	256,000	256,000	512,000			0
Espagne (CAR/CPD)	655,520	655,520	1,311,039			0
Tunisie (CAR/ASP)	90,000	90,000	180,000			0
TOTAL des Contributions des Pays hôtes (en espèces/en nature)	1,693,971	1,693,971	3,387,941	-	-	0

(1): Budget fondé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, avec une augmentation de 5 % des contributions ordinaires évaluées.

(2): L'équivalent de 400 000 USD en EUR en utilisant le taux de change de 0,862 pour 2022-2023 et de 0,945 pour 2024-2025 sur la base du taux moyen calculé pour les périodes respectives. Aux fins de rapprochement, le taux de 0,862 est appliqué pour les deux exercices biennaux dans cette version.

(3): Le montant proposé inclut la contribution de la République hellénique en tant que pays hôte, tandis que le tableau 3 n'en tient pas compte. Les coûts liés aux logiciels/systèmes informatiques, y compris les coûts d'Umoja, ont été imputés au fonds CAL.

(4): Aucune ressource supplémentaire n'est requise pour les Réserves de Trésorerie pour l'exercice biennal 2024-2025. Le 15 % de la différence entre l'allocation des contributions ordinaires évaluées (MEL) en 2022-2023 (1 052 463 EUR) et 2024-2025 (982 120 EUR), soit 70 343 EUR doit être restitué au solde du fonds fiduciaire MEL.

(5): Contributions nationales versées par les pays hôtes respectifs aux Centres d'activités régionales (CAR) du PAM.

(6): Les chiffres seront mis à jour en fonction des informations supplémentaires qui seront reçues par les pays hôtes des CAR respectifs.

(7): Si les parties contractantes approuvent la création d'un nouveau centre d'activités régionales sur le changement climatique (CAR/CC), comme proposé par la Türkiye, la contribution volontaire affectée annoncée par la Türkiye, d'un montant total de 1 152 600 EUR (y compris le CSP de 13 %) au niveau biennal sera reflétée dans les tableaux respectifs du programme de travail et du budget à utiliser pour couvrir les coûts de fonctionnement de ce centre.

Tableau 2. Revenus Ordinaires Prévus

Contributions ordinaires évaluées réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone pour le biennium 2024-2025 (EUR) ¹						
Parties contractantes	0% d'augmentation des C.O.E.*			5% d'augmentation des C.O.E.*		
	Contributions ordinaires approuvées pour 2022 (en €)	Contributions ordinaires approuvées pour 2023 (en €)	Contributions ordinaires approuvées pour 2022-2023 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2024 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2025 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2024-2025 (en €)
Albanie	3,704	3,704	7,408	3,889	3,889	7,778
Algérie	50,469	50,469	100,938	52,992	52,992	105,984
Bosnie-Herzégovine	5,556	5,556	11,112	5,834	5,834	11,668
Croatie	42,135	42,135	84,270	44,242	44,242	88,484
Chypre	16,669	16,669	33,338	17,502	17,502	35,004
UE	64,360	64,360	128,720	67,578	67,578	135,156
Égypte	142,670	142,670	285,340	149,804	149,804	299,608
France	1,999,323	1,999,323	3,998,646	2,099,289	2,099,289	4,198,578
Grèce	150,482	150,482	300,964	158,006	158,006	316,012
Israël	259,755	259,755	519,510	272,743	272,743	545,486
Italie	1,476,573	1,476,573	2,953,146	1,550,402	1,550,402	3,100,804
Liban	16,669	16,669	33,338	17,502	17,502	35,004
Libye (État de Libye)	8,334	8,334	16,668	8,751	8,751	17,502
Malte	8,797	8,797	17,594	9,237	9,237	18,474
Monaco	5,093	5,093	10,186	5,348	5,348	10,696
Monténégro	1,852	1,852	3,704	1,945	1,945	3,890
Maroc	25,466	25,466	50,932	26,739	26,739	53,478
Slovénie	36,579	36,579	73,158	38,408	38,408	76,816
Espagne	988,086	988,086	1,976,172	1,037,490	1,037,490	2,074,980
Syrie	4,167	4,167	8,334	4,375	4,375	8,750
Tunisie	8,797	8,797	17,594	9,237	9,237	18,474
Türkiye	391,252	391,252	782,504	410,815	410,815	821,630
TOTAL DES CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MTF)	5,706,788	5,706,788	11,413,576	5,992,128	5,992,128	11,984,256

0.862

CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES

	Contributions attendues pour 2022 (en €)	Contributions attendues pour 2023 (en €)	Contributions attendues pour 2022-2023 (en €)	Contributions attendues pour 2024 (en €)	Contributions attendues pour 2025 (en €)	Contributions attendues pour 2024-2025 (en €)
Contributions Discretionnaires de l'UE	596,484	596,484	1,192,968	596,484	596,484	1,192,968
Pays hôte (Grèce) ⁽²⁾	344,800	344,800	689,600	344,800	344,800	689,600

(1): Les contributions proposées pour 2024-2025 sont alignées sur les taux actuels évalués par l'ONU (2022-2024).

(2): L'équivalent de 400 000 USD en EUR en utilisant les taux (0,862 pour 2020-2021 et 0,862 pour 2022-2023). Aux fins de rapprochement, le taux de 0,862 est appliqué pour les deux exercices biennaux dans cette version.

*C.O.E.= Contribution(s) ordinaire(s) évaluée(s)

Tableau 3. Résumé des Activités et des Coûts Administratifs par Composante (MTF/UE discr.)

(en €)	Budget proposé 2022-2023 (en €) :				Budget proposé 2024-2025 (en €)			
	Budget basé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sans augmentation des contributions ordinaires évaluées							
	Budget approuvé 2022-2023 (en €)				Budget proposé 2024-2025 (en €)			
	2022	2023	Total	2022-2023	2024	2025	Total	2024-2025
UC								
TOTAL DES ACTIVITES	338,000	719,000	1,057,000		0	0		0
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	1,553,591	1,588,844	3,142,435		1,648,067	1,679,301		3,327,368
TOTAL	1,891,591	2,307,844	4,199,435		1,648,067	1,679,301		3,327,368
MEDPOL								
TOTAL DES ACTIVITES	380,000	275,000	655,000		300,000	240,000		540,000
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	661,027	901,444	1,562,471		897,085	911,298		1,808,383
TOTAL	1,041,027	1,176,444	2,217,471		1,197,085	1,151,298		2,348,383
REMPEC								
TOTAL DES ACTIVITES	335,000	212,000	547,000		85,712	177,989		263,701
SOUTIEN ADMINISTRATIF	630,803	641,707	1,272,510		643,648	896,563		1,540,211
TOTAL	965,803	853,707	1,819,510		729,360	1,074,552		1,803,912
CAR/PB								
TOTAL DES ACTIVITES	238,000	187,000	425,000		117,908	147,000		264,908
SOUTIEN ADMINISTRATIF	532,700	532,700	1,065,400		540,691	548,801		1,089,492
TOTAL	770,700	719,700	1,490,400		658,599	695,801		1,354,400
CAR/PAP								
TOTAL DES ACTIVITES	209,000	214,000	423,000		0	0		0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	488,317	488,317	976,634		495,642	503,076		998,718
TOTAL	697,317	702,317	1,399,634		495,642	503,076		998,718
CAR/ASP								
TOTAL DES ACTIVITES	304,000	246,000	550,000		0	0		0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	371,547	371,547	743,094		377,120	382,777		759,897
TOTAL	675,547	617,547	1,293,094		377,120	382,777		759,897
CAR/INFO								
TOTAL DES ACTIVITES	119,000	198,000	317,000		0	0		0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	124,250	124,250	248,500		126,114	128,005		254,119
TOTAL	243,250	322,250	565,500		126,114	128,005		254,119
CAR/CPD								
TOTAL DES ACTIVITES	175,000	120,000	295,000		0	0		0
SOUTIEN ADMINISTRATIF	140,000	140,000	280,000		142,100	144,232		286,332
TOTAL	315,000	260,000	575,000		142,100	144,232		286,332
SOUS TOTAL	6,600,235	6,959,809	13,560,044		5,374,087	5,759,042		11,133,129
CSP*	809,513	856,257	1,665,770		812,496	802,792		1,615,288
GRAND TOTAL	7,409,748	7,816,066	15,225,814		6,186,583	6,561,834		12,748,417
TOTAL DES ACTIVITES	2,098,000	2,171,000	4,269,000		503,620	564,989		1,068,609
TOTAL DES COÛTS ADMINISTRATIFS & OPERATIONNELS	4,502,234	4,788,809	9,291,044		4,870,466	5,194,053		10,064,520
COÛTS DIRECTS	6,600,234	6,959,809	13,560,044		5,374,086	5,759,042		11,133,129
CSP	809,513	856,257	1,665,770		812,496	802,792		1,615,288
GRAND TOTAL	7,409,747	7,816,067	15,225,814		6,186,582	6,561,835		12,748,417

*Calculs CSP de 13% et 4,5% au prorata du revenu respectif.

Tableau 4a. Détails des salaires et des coûts opérationnels et d'autres activités du Secrétariat

Secrétariat	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)		
	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
Personnel professionnel³						
Coordinateur – D.1	243,737	248,612	492,349	252,341	256,126	508,467
Coordinateur Adjoint – P.5	219,954	224,353	444,307	227,718	231,134	458,852
Administrateur de programme (Gouvernance) - P.4	189,123	192,906	382,029	195,799	198,736	394,535
Administrateur de programme (MED POL) – P.5		224,353	224,353	227,718	231,134	458,852
Administrateur de programme (MED POL) – P.4	189,123	192,906	382,029	195,799	198,736	394,535
Administrateur de programme (Administrateur de surveillance et d'évaluation MED POL) – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur de programme (Activités socioéconomiques/Développement durable) – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur de programme (Pollution MED POL) – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Conseiller juridique – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur de programme - Expert Rapport sur la Qualité - P3 / Scientifique spécialiste du milieu marin - P.4	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur chargé de l'Information et la Communication – P.3	159,967	163,166	323,133	165,613	168,097	333,710
Administrateur Admin/Gestion de fonds - P.41	0	0	0	0	0	0
Administrateur - P.2.1	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes pour les déchets marins) – P.2/P.34	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes Offshore) - P.2/P.34	0	0	0	0	0	0
Total du personnel professionnel	1,801,739	2,062,126	3,863,865	2,093,053	2,124,448	4,217,501
Personnel de service général³						
Assistant Réunion et Achats - G.6 ¹	0	0	0	0	0	0
Assistant Paiements et Voyage - G.5 ¹	0	0	0	0	0	0
Assistant Budget - G.6 ¹	0	0	0	0	0	0
Assistant administratif - G.6 ¹	0	0	0	0	0	0
Assistant Information - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme (MEDPOL) - G.5	56,970	60,103	117,073	61,606	63,146	124,752
Assistant de Programme (MEDPOL/UC) - G.4	50,000	52,750	102,750	54,069	55,421	109,490
Assistant administratif - (Assistant au Coordinateur/UC) - G.6 ⁶				0	0	0
Assistant de Programme (MedProgramme) - (UC) - G.5				61,606	63,146	124,752
Assistant Finances et Budget (MedProgramme) - (UC) - G.5 ⁷				0	0	0
Agent administratif - G.4 ¹	0	0	0	0	0	0
Assistant informatique - G.5 ⁵	0	0	0	0	0	0
Total du Personnel de service général	277,880	293,162	571,042	362,099	371,151	733,250
TOTAL DES POSTES	2,079,619	2,355,288	4,434,907	2,455,152	2,495,599	4,950,751
Coûts opérationnels et d'autres activités						
Voyages officiels du personnel	80,000	80,000	160,000	80,000	80,000	160,000
Autres coûts de bureau ²	55,000	55,000	110,000	10,000	15,000	25,000
Total des coûts opérationnels et d'autres activités	135,000	135,000	270,000	90,000	95,000	185,000
TOTAL des postes et des coûts opérationnels et d'autres activités	2,214,619	2,490,288	4,704,907	2,545,152	2,590,599	5,135,751

(1) Le poste est couvert par les coûts d'appui au programme.

(2) Allocation dédiée à la formation du personnel du PAM, aux services TIC, à l'élaboration du plan d'urgence du Bureau du PAM, et aux dépenses au siège du PNUE pour la maintenance du site Web du PAM. Tout solde budgétaire non dépensé sera utilisé pour les activités.

(3)) Augmentation annuelle de 1.5 % pour les coûts salariaux du personnel P et de 2,5 % pour les coûts salariaux du personnel G en 2024 et en 2025.

(4) Poste devant être financé par des ressources externes ou comblé par un détachement.

(5) Poste devant être financé par des ressources externes sous réserve de leur mobilisation.

(6) Poste devant être financé par la Contribution du gouvernement hôte de la Grèce.

(7) Poste devant être financé par les coûts de soutien au Programme et and par le financement du projet (FEM) et sous réserve de la disponibilité des fonds des deux sources..

Tableau 4b. Détails des salaires et coûts administratifs du REMPEC

REMPEC	Budget approuvé 2022-2023 (en €)			Budget proposé 2024-2025 (in €)		
	2022	2023	Total 2022-2023	2024	2025	Total 2024-2025
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
Personnel professionnel⁽³⁾						
Chef du bureau P.4	175,202	176,954	352,156	179,608	182,302	361,910
Chef du bureau P.5					238,015	238,015
Administrateur de Programme (Prévention) P.3	133,903	135,242	269,145	137,270	139,329	276,599
Administrateur de Programme (OPRC) P.3	139,640	141,036	280,676	143,152	145,299	288,451
Agent professionnel associé (APO) (1)	0	0	0	0	0	0
Total du Personnel professionnel	448,745	453,232	901,977	460,030	704,945	1,164,975
Personnel de service général (3)						
Assistant Administratif/Financier - G7(2)	29,716	29,716	59,432	30,162	30,614	60,776
Assistant au Directeur - G.7	43,131	43,131	86,262	43,778	44,435	88,213
Secrétaire - G.5	31,136	31,136	62,272	31,603	32,077	63,680
Total du Personnel de service général	103,983	103,983	207,966	105,543	107,126	212,669
TOTAL DES POSTES	552,728	557,215	1,109,943	565,573	812,071	1,377,644
Autres coûts administratifs						
Voyages officiels du personnel	25,000	25,000	50,000	25,000	25,000	50,000
Coûts du Bureau	53,075	59,492	112,567	53,075	59,492	112,567
Total des autres coûts administratifs	78,075	84,492	162,567	78,075	84,492	162,567
TOTAL DES POSTES ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS	630,803	641,707	1,272,510	643,648	896,563	1,540,211

(1) Ce poste sera à la charge de l'État membre de l'Organisation Maritime Internationale relatif dans le cadre du programme de l'Agent professionnel associé de l'OMI.

(2) Ce poste est partiellement couvert par la contribution de l'OMI (13 000 EUR par an), financée à partir de la quote-part des coûts d'appui aux projets de l'OMI.

(3) Augmentation annuelle de 1.5 % pour les coûts salariaux du personnel P et G en 2024 et en 2025.

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives						43,000 €	60,000 €	103,000 €	60,000 €	234,600 €	
1.1.1. Entreprendre des actions au niveau national, sous-régional et régional pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée (Expertise interne, conseil, SSFA, réunions régionales/sous-régionales, plateforme régionale, projets pilotes et renforcement des capacités nationales)	MED POL	CAR/CPD	a) Projet "Water and Environment Support (WES)" financé par l'UE, EPPA financé par l'UE, GIZ, b) PNUJ GPA, OSPAR, Commission de la Mer Noire, GPLM, CGPM	CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	5,5, 5.c; 12.4; 12.5; 14.1	0 €	30,000 €	30,000 €	0 €	111,000 €	Financement externe non obtenu devrait être fourni dans le cadre du projet Marine Litter MED Plus
	REMPEC, UC	MED POL	OMI, FAO, CGPM, BERD	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) Protocole "offshore" - Article 12 (Ordures); Article 13 (Installations de réception, instructions, et sanctions) CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 18 Décision IG.21/7 - Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique"							
			OMI, Association MEDports	CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/5 - Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre	12.4; 12.5; 14.1	3,000 €	0 €	3,000 €	0 €	61,800 €	Les livrables g, h, i devraient être soutenus par le projet Marine Litter MED Plus, avec des fonds indiqués dans la colonne de financements externes non obtenus.
			OMI	CdP 22 Décision IG.25/5 - Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre CdP 21 Décision IG.24/10 - Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)							
1.1.2 Capitaliser les actions pilotes portant sur les déchets marins dans les aires marines protégées et les îles méditerranéennes (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications)	CAR/CPD		BeMed, SMILO	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.1	0 €	0 €	0 €	60,000 €	0 €	Projet CapiMed Islands
1.1.3. Mettre en œuvre et développer un cadre politique solide pour réduire et prévenir l'utilisation du plastique (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications, accords de partenariat)	CAR/CPD	MED POL	WWF	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5; 14.1	20,000 €	15,000 €	35,000 €	0 €	0 €	
1.1.4. Engager les entreprises à empêcher l'utilisation de plastique et à réduire les fuites de plastique (Expertise interne, conseil, actions pilotes, ateliers, publications, accords de partenariat)	CAR/CPD	MEDPOL	GIZ, BeMed, Savethemed, Plastic Europe	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5; 14.1	20,000 €	15,000 €	35,000 €	0 €	61,800 €	Financement externe non obtenu devrait être fourni dans le cadre du projet Marine Litter MED Plus
Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée						206,135 €	61,135 €	267,270 €	5,687,000 €	879,833 €	
1.2.1. Développer de nouvelles mesures réglementaires en accord avec l'article 15 du Protocole LBS pour les secteurs prioritaires (Consultations, réunion régionale, études doctorales)	UC, MED POL	CAR/CPD, REMPEC		CdP 22 Décision IG.25/5 - Amendements aux annexes I, II et IV au Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre CdP 22 Décision IG.25/8 - Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres sur le traitement des eaux urbaines résiduaires et la gestion des boues d'épuration	5,5; 6.3; 12.4; 14.1	0 €	10,000 €	10,000 €	0 €	80,000 €	Travail complémentaire à mener par le MED POL et le Plan Bleu pour entreprendre une analyse complète des mesures réglementaires existantes, et une analyse des moteurs et des impacts des énergies marines renouvelables sur l'environnement marin et côtier
	Plan Bleu	UC, MED POL				0 €	0 €	0 €	0 €	60,000 €	

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
1.2.2 Prendre des actions nationales et régionales, y compris la facilitation des investissements, pour mettre en œuvre les Plans Régionaux adoptés (Conseil, expertise interne, SSFAs, réunions)	MED POL	UC, CAR/ASP, CAR/PAP, Plan Bleu	WES, BERD BEI Autorités nationales compétentes/parties prenantes partenaires régionaux compétents	Protocole tellurique Article 13 CdP19 Décision IG.22/8 - La mise en œuvre des Plans d'action nationaux actualisés (PAN) contenant des mesures et calendriers de mise en œuvre	5.5, 5.c; 6.5; 6.6; 6.a; 12.4; 13.1; 14.1; 13.2; 14.2; 14.5	110,000 €	0 €	110,000 €	60,000 €	216,400 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme C.P 1.2 Une partie des ressources externes non obtenues (70 000 EUR) devrait être mobilisée par le biais du projet ECAP MED Plus et (24 700 EUR) par le biais du projet ML MED Plus. Ressources restant à mobiliser pour le volet socio-économique des PAN.
1.2.3 Promouvoir un Secteur de dessalement durable en Méditerranée (Conseil, SSFAs)	MED POL	UC, Plan Bleu	FEM/MedProgramme	Protocole tellurique Article 13 CdP19 Décision IG.22/8 - La mise en œuvre des Plans d'action nationaux actualisés (PAN) contenant des mesures et calendriers de mise en œuvre	6.3; 6.a; 12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	40,000 €	0 €	Ressources externes obtenues (40,000 EUR) par le biais du MedProgramme pour 2 SSFA pour le livrable (a)
	Plan Bleu	UC, MED POL				0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
1.2.4 Améliorer la mise en œuvre des outils de reporting de MED POL développés pour évaluer les charges polluantes provenant de sources et d'activités terrestres (Conseils, expertise interne, SSFAs, réunion régionale)	MED POL	CAR/INFO	UNECE, AEE	Protocole tellurique Articles 13 et 8.	9.4; 12.4; 14.1	50,000 €	0 €	50,000 €	0 €	150,000 €	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée couvrant les coûts des consultants nationaux de la BNB. La réunion BNB sera tenue conjointement avec la réunion sur les PAN sous l'activité 1.2.2.
1.2.5 Entreprendre une action nationale et régionale pour améliorer la mise en œuvre du Protocole Immersion (Expertise interne, réunion régionale)	MED POL	UC	CL/PL, OMI, IMPEL	CdP 22 Décision IG.25/6 - Amendements à l'annexe au Protocole relatif à la prévention et à l'élimination de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs ou d'incinération en mer CdP 20 Décision IG.23/12 - Lignes directrices actualisées sur la gestion des matériaux de dragage	5.5; 12.4; 14.1	15,000 €	0 €	15,000 €	0 €	50,000 €	Dans le cas où des ressources externes sont obtenues, la réunion régionale se tiendra en personne.
1.2.6.Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer des produits chimiques obsolète d'une manière respectueuse de l'environnement. (Conseils, SSFAs, réunions, Contrats de mise en œuvre)	MED POL (MedProgramme)	UC	FEM/MedProgramme	Protocole « déchets dangereux »	5.5; 12.4; 14.1; 12.6; 12.a	0 €	0 €	0 €	5,537,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme
1.2.7. Mettre en œuvre des stratégies de prévention des produits chimiques toxiques, y compris un soutien de politique (Expertise interne, conseil, réunions)	CAR/CPD	MED POL	Secrétariat des Conventions de BRS, MedProgramme	Protocole tellurique	12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	50,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme Phase 2 financé par le FEM (B&H et Monténégro - à confirmer)
1.2.8.Améliorer l'accès à l'information sur les produits chimiques toxiques, en particulier les nouveaux POP inscrits et leur impact sur la santé (Expertise interne, conseil, formations nationales, webinaires publics, sensibilisation)	CAR/CPD	MED POL	Autorités sanitaires Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm	Protocole tellurique CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'Article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4	15,000 €	5,000 €	20,000 €	0 €	40,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet beinplastics.
1.2.9. Améliorer le suivi des événements de pollution et accroître le niveau d'application de la loi et de poursuites des contrevenant en matière de réjet (Expertise interne, services de conférence, lieu de conférence, arrangements de voyage, réunion régionale, soutien technique au pays)	REMPEC	UC	OMI, UNODC, INTERPOL, CBSS (ENPRO), OSPAAR (NSN), Accord de Bonn, HELCOM, RAMOGE, Centre, UPGIM	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CdP 18 Décision IG.21/9 - Décision relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	5.5; 12.4; 14.1	10,500 €	40,500 €	51,000 €	0 €	33,000 €	Le fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée vise à soutenir le livrable (a), pour la 6e réunion du MENELAS au premier trimestre 2025 et une partie du livrable (b). Des ressources externes à mobiliser pour l'analyse juridique complète du « Fonds bleu » régional et le livrable c

Programme 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
1.2.10. Renforcer la capacité des États côtiers individuels à répondre efficacement aux incidents de pollution marine (Expertise interne, conseil, ateliers nationaux, ateliers sous-régionaux, formations, exercices et réunions, accords de coopération sous-régionaux)	REMPEC	UC	OMI, IPECA, EMSA, MOIG	<p>Protocole prévention et situations critiques - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) ; Article 6 (Coopération dans les opérations de récupération) ; Article 8 (Communication des informations et rapports concernant les événements de pollution) ; Article 11 (Mesures d'urgence à bord des navires ou des installations au large et dans les ports) ; Article 12 (Assistance)</p> <p>Protocole offshore - Article 16 (Plans d'intervention d'urgence) ; Article 17 (Notification) ; Article 18 (Assistance mutuelle en cas de situation critique)</p> <p>CdP 20 Décision IG.25/11 - Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'événement de pollution marine</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)</p>	5.5; 12.4; 14.1	5,635 €	5,635 €	11,270 €	0 €	200,433 €	<p>Le fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée soutient la mise en œuvre du livrable (d) (MAU) et du livrable (f) (Systèmes nationaux de préparation).</p> <p>Tous les autres livrables seront réalisés sous condition de mobilisation des fonds indiqués comme financement externe non obtenu.</p>
			RAMOGE, FIPOI, ITOPF, Cedre, IPECA, Sea Alarm, MONGOODS								
			FIPOI, ITOPF, Cedre, IPECA, Sea Alarm, MONGOODS								
			OMI, EMSA, IPECA, MOIG								
			OMI, FIPOI, IPECA, ITOPF, Cedre, ISPRA,								
			OMI								
UC, CAR/INFO	OMI										
CAR/ASP	Sea Alarm, EUROWA, ISPRA, CEDRE										
Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution						68,000 €	40,000 €	108,000 €	320,000 €	1,980,000 €	
1.3.1. Créer un réseau méditerranéen d'organisations de soutien aux entreprises pour le développement d'entreprises durables (Expertise interne, réunions/webinaires régionaux, déplacements et hébergement)	CAR/CPD		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; Cibles des ODD 8, et 12	15,000 €	5,000 €	20,000 €	0 €	150,000 €	Ressources externes à sécuriser pour le Réseau Méditerranéen des Organisations d'appui aux entreprises pour le développement d'entreprises durables
1.3.2. Mettre en œuvre le Programme de soutien aux Switchers (programme régional pour le développement des entreprises durables) (Expertise interne, services externes)	CAR/CPD		Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes Formateurs et experts Entrepreneurs et entreprises durables	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; 5.a; Cibles des ODD 8, et 12	25,000 €	15,000 €	40,000 €	0 €	1,200,000 €	Financement externe non obtenu attendu par le biais de la continuité du programme de soutien aux Switchers
	CAR/CPD	Organisations de soutien aux entreprises méditerranéennes Formateurs et experts Entrepreneurs et entreprises durables Investisseurs/acteurs financiers	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; 5.a; Cibles des ODD SDG 8, et 12							
1.3.3. Renforcer les approches de l'innovation ouverte et de la participation-pari (Expertise interne, conseil, plate-forme, formation)	CAR/CPD		YOMKEN (Égypte) SDU (Espagne)	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	0 €	0 €	0 €	80,000 €	160,000 €	Financement externe obtenu dans le cadre du SwitchMed et financement externe non obtenu attendu dans le cadre du projet NextMed
1.3.4. Renforcer la communauté des Switchers, construire une gouvernance centrée sur les membres et des mécanismes de coordination interne pour le développement de la communauté. (Expertise interne, Conseil)	CAR/CPD		REVOLVE (Espagne)	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	11,000 €	3,000 €	14,000 €	40,000 €	40,000 €	Financement externe obtenu dans le cadre du SwitchMed et financement externe non obtenu attendu dans le cadre du projet NextMed
1.3.5. Renforcer et développer l'observatoire MED sur la finance durable (Expertise interne, Conseil)	CAR/CPD		FEBA EVPA	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	7,000 €	7,000 €	14,000 €	0 €	80,000 €	Financement externe non obtenu attendu dans le cadre du projet NextMed
1.3.6. Investir dans des modèles commerciaux durables/circulaires et innovants, en donnant aux start-up les moyens d'accéder à un investissement d'impact (Expertise interne, conseil, événement régional, accord de partenariat)	CAR/CPD		FCGM SEFEA IMPACT FEBA	<p>CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p>	5.5; Cibles des ODD SDG 8, et 12	10,000 €	10,000 €	20,000 €	200,000 €	350,000 €	Financement externe obtenu dans le cadre du SolGreen, et financement externe non obtenu attendu dans le cadre du développement du pipeline d'investissements

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience						40,000 €	10,000 €	50,000 €	80,000 €	2,000,000 €	
2.1.1. Promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée : identifier les actions innovantes, capitaliser et promouvoir la réplification (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, ateliers en personne, services externes)	CAR/ASP	UC, Plan Bleu, PAP/RAC et autres Composantes, le cas échéant	Partenaires des plans d'action ; H2020 Waterlands, Feu Vert, EuroMed Dialogue 4 Nature	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Article 4.11.12.20 du Protocole ASP/DB	14.2; 14.4; 14.5						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Partenaires des plans d'action, projet concerné	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Article 4.11.12.20 du Protocole ASP/DB	14.2; 14.4; 14.5	30,000 €	0 €	30,000 €	0 €	0 €	
	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, Plan Bleu	PNUE, GRID-ARENDA, MedWHE, Tour du Valat, H2020 Waterlands, Feu Vert	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) Article 4.11.12.20 du Protocole ASP/DB	14.2; 14.4; 14.5						
	Plan Bleu	UC, CAR/ASP, CAR/PAP			14.2; 14.4; 14.5	10,000 €	10,000 €	20,000 €	80,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet Waterlands financé par l'UE (80 000 EUR)
	UC, Plan Bleu		PNUE, FAO, REDD+	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	15.1, 15.2	0 €	0 €	0 €	0 €	2,000,000 €	Les fonds externes non obtenus devraient être mobilisés par le biais d'un projet de siège du PNUE.
Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérés mis en place et élargi						20,000 €	80,000 €	100,000 €	65,000 €	1,079,035 €	
2.2.1. Soutenir les Parties contractantes dans la protection et la conservation de la mer Méditerranée par le biais de systèmes d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, bien reliés, écologiquement représentatifs et efficaces (expertise interne, conseil, services externes, réunions nationales et régionales, enquêtes sur le terrain, formations/ateliers nationaux et régionaux, visites d'échange, conférences, soutien financier aux pays)	CAR/ASP	UC	ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, MedPAN, WWF	CDP 21 Décision IG.24/6 - Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne CDP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	5.5; 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	150,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais des notes conceptuelles du PAS Bio post-2020
	CAR/ASP	UC	ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, MedPAN, WWF	CDP 21 Décision IG.24/6 - Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne CDP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	5.5; 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	20,000 €	
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC	Autorités nationales pertinentes, partenaires régionaux pertinents	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CDP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	5.5 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	45,000 €	139,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (139 000 EUR) Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme CP 3.1 financé par le FEM lié au plan de gestion de l'île de Garah
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC	Autorités nationales pertinentes, partenaires régionaux pertinents	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CDP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	5.5 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	10,000 €	120,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (120 000 EUR) Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme CP 3.1 financé par le FEM et lié au plan de gestion de l'île de Garah
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC	Autorités nationales pertinentes, partenaires régionaux pertinents	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CDP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	5.5 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	14,475 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (14,475 EUR)
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	MedPAN (co-organisateur avec le SPA/RAC), ACCOBAMS, CGPM, UICN-Med, WWF (partenaires techniques), autorités environnementales du pays hôte, partenaires locaux.	CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CDP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	5.5; 14.2; 14.5; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	74,160 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet SEMPA financé par l'UE (74,160 EUR)

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
	CAR/ASP, Parties contractantes concernées	UC, REMPEC, CAR/PAP	FAO, CGPM, OMI et autres organisations pertinentes	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5; 14.2;14.5; 15.0	0 €	0 €	0 €	10,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme CP 3.1 financé par le FEM, lié au renforcement des capacités d'identification, de reconnaissance et de notification des OECM en Libye
	CAR/ASP	UC, Plan Bleu	Autorités nationales concernées/parties prenantes, partenaires régionaux concernés	CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO); CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne, CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP 21 Décision IG.24/7 - Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO; la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée CdP 20 Décision IG.23/8 - Mise à jour du Plan d'Action pour la Conservation des espèces d'Oiseaux Marins et Côtiers listées en annexe II au Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes; Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio-constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes »; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 18 Décision IG.21/3 - Décision relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles / Décision IG.21/4 - Décision relative aux Plans d'action dans le cadre des Aires Spécialement Protégées et du Protocole sur la Diversité Biologique, incluant le phoque moine, les tortues marines, les oiseaux, les poissons cartilagineux et les habitats ébroués CdP 17 Décision IG.20/4 - Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique	5.5; 13.2; 14.2; 14.4	0 €	0 €	0 €	0 €	61,400 €	Ces ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du Projet de l'ICAp MED Plus financé par l'UE (61 400 EUR) pour des programmes de mesures et des plans d'action nationaux (PAN) plus élaborés et actualisés
2.2.2. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM (Expertise interne, conseil, services externes, visites de terrain, visites d'échange)	CAR/ASP	UC	Points Focaux ASP/DB, gestionnaires des ASPIM	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5; Cibles des ODD 14 et 15						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, parties prenantes des ASPIM, OSC et secteur privé.	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5, Toutes les cibles de l'ODD 14						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, parties prenantes des ASPIM, OSC et secteur privé.	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	5.5, Toutes les cibles de l'ODD 14						
	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, Plan Bleu, CAR/CPD, et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, parties prenantes des ASPIM, OSC et secteur privé.	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14	20,000 €	80,000 €	100,000 €	0 €	500,000 €	Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Points focaux ASP/DB, autorités nationales pertinentes, OMI, CGPM, FAO, ACCOBAMS	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14						
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, Points focaux ASP/DB, Parties prenantes des ASPIM	CdP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14						

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint						61,197 €	22,000 €	83,197 €	380,000 €	432,000 €	
2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour stimuler la mise en œuvre des Plans d'action sur les habitats marins clés (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers en ligne et en personne aux niveaux national et régional)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Des experts et institutions nationaux, ONG, Points Focaux SPA/DB, Partenaires des plans d'action ; partenaires pertinents tels que la CGPM	CdP19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio- constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						
	CAR/ASP			CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						
	CAR/ASP			CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio- constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée » CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	12,000 €	0 €	12,000 €	0 €	100,000 €	Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020
	CAR/ASP			CdP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	14.1; 14.2; 14.4; 14.6						

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la Stratégie et les Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger et partager les meilleures pratiques en la matière (Expertise interne, conseil, formation, sensibilisation)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationales, ONGs, Points Focaux Nationaux ASP/DB Partenaires PA Espèces; BlueSeeds BirdLife Europe et Central Asia, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med, MEDASSET, WWF, Medgan, DEKAMER, ARCHELON,	Décisions des CdP sur les plans d'action des espèces (plan d'action pour le phoque moine; plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée; plan d'action pour la conservation des oiseaux en mer Méditerranée; plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II du Protocole ASP; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en Méditerranée; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en Méditerranée; Plan d'action sur les bioconcrétions coralliennes et autres calcaires en Méditerranée) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/13 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	14.2; 14.4; 14.5	30,000 €	15,000 €	45,000 €	50,000 €	222,000 €	Resources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM and Monk Seal financés par le FEM. Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020
	CAR/ASP	UC, Plan Bleu	Partenaires des plans d'action, UICN-Med,								
	CAR/ASP	Plan Bleu									
2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques relatives aux espèces menacées et en danger énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB (Expertise interne, conseil, formation, sensibilisation)	UC, CAR/ASP		CGPM et partenaires et pays bénéficiaires du GEF FishEBM Med	CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/13 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	5.5; 14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	330,000 €	0 €	Resources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM financé par le FEM (217 000 pour le livrable (h) et 113 000 pour le livrable (i))
	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationales, ONGs, Points Focaux Nationaux ASP/DB Partenaires PA Espèces; BlueSeeds BirdLife Europe et Central Asia, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med, MEDASSET, WWF, Medgan, DEKAMER, ARCHELON,	Décisions des CdP sur les plans d'action des espèces (plan d'action pour le phoque moine; plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée; plan d'action pour la conservation des oiseaux en mer Méditerranée; plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II du Protocole ASP; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en Méditerranée; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en Méditerranée; Plan d'action sur les bioconcrétions coralliennes et autres calcaires en Méditerranée) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne	14.2; 14.4; 14.5 14.2; 14.4; 14.5	7,197 €	7,000 €	14,197 €	0 €	110,000 €	
2.3.4 Évaluation de l'approche des plans d'action régionaux pour des espèces et des habitats sélectionnés adoptés dans le cadre du Protocole ASP/DB, à la lumière du Nouveau cadre mondial pour la biodiversité et du processus EcAp/IMAP de la Convention de Barcelone (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant		CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	14.2	12,000 €	0 €	12,000 €	0 €	0 €	

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité												
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires	
Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle						23,000 €	0 €	23,000 €	200,000 €	208,500 €		
<p>2.4.1. Actualiser et mettre en œuvre le plan d'action régional sur les espèces non indigènes (ENI) et les introductions d'espèces, ainsi que les mesures ciblées de la Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires et du Plan d'action pour la Méditerranée (2022-2027)</p> <p>(Expertise interne, conseil, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunions et événements régionaux, renforcement des capacités nationales, collecte de données)</p>	CAR/ASP	UC, REMPEC	PC concernées	<p>Article 13 du Protocole ASP/DB</p> <p>Cdp22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</p> <p>Cdp19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio-constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée »</p> <p>Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p>Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p>	14.1; 14.2; 14.4; 14.6							
	CAR/ASP	UC, REMPEC	PC concernées	<p>Article 13 du Protocole ASP/DB</p> <p>Cdp22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée; Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'importance Méditerranéenne</p> <p>Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio-constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée »</p> <p>Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p>Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p>	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	0 €	0 €	0 €	200,000 €	145,000 €	<p>Ressources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM financé par le FEM</p> <p>Des ressources externes non obtenues devaient être mobilisées par le biais des notes conceptuelles du PAS BIO post-2020</p>	
	CAR/ASP	UC, CAR/INFO	PC et partenaires scientifiques nationaux et régionaux concernés	<p>Article 13 du Protocole ASP/DB</p> <p>Cdp 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</p> <p>Cdp19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio-constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée »</p> <p>Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p>Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p>	14.1; 14.2; 14.4; 14.6							
	CAR/ASP, REMPEC	UC	PC et partenaires scientifiques nationaux et régionaux concernés	<p>Protocole ASP/DB - Article 13</p> <p>Cdp22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Cdp 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée; Décision IG.25/12 - Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027)</p> <p>Cdp 19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio-constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée »</p> <p>Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p>Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p>	14.1; 14.2; 14.4; 14.6							
	REMPEC, CAR/ASP	UC UC UC, CAR/INFO UC	OMI, FEM, PNUD, BERD	<p>Protocole prévention et situations critiques - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution)</p> <p>Protocole ASP/DB - Article 13 introduction d'espèces non indigènes ou génétiquement modifiées)</p> <p>Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p> <p>Cdp19 Décision IG.22/12 - Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bio-constructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée »</p> <p>Cdp 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)</p> <p>Décision IG.25/17 - Stratégie de gestion des eaux de ballast des navires pour la mer Méditerranée (2022-2027)</p>	14.2	23,000 €	0 €	23,000 €	0 €	63,500 €	<p>Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée à utiliser pour une partie du livrable (e), le livrable (g) et le livrable (h)</p> <p>Ressources externes non obtenues à mobiliser pour les livrables (e) et (f)</p>	
						144,197 €	112,000 €	256,197 €	725,000 €	3,719,535 €		

Programme SMT 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la COP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)						0 €	0 €	0 €	160,000 €	210,000 €	
3.1.1. Intégrer l'adaptation au CC dans les plans de GIZC locaux (Expertise interne, conseil, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions en ligne, services externes)	CAR/PAP	UC, Plan Bleu	PC participantes, autorités et institutions pertinentes, GWP Med	Art. 5, 22 et 23 du Protocole GIZC COP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles des ODD 5, 11 and 13	0 €	0 €	0 €	20,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet SCCF financé par le FEM
	UC, CAR/ASP		CGPM et partenaires et pays bénéficiaires du projet GEF FishEBM Med	COP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée COP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes COP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; COP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	5.5; 13.2; 13.b	0 €	0 €	0 €	0	210,000 €	Les fonds externes non obtenus devraient être mobilisés par le biais d'un projet du siège du PNUJ.
	CAR/ASP						0 €	0 €	0 €	140,000 €	0 €
Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat						78,000 €	24,000 €	102,000 €	197,500 €	495,000 €	
3.2.1. Promouvoir les solutions fondées sur la nature dans la mise en œuvre des politiques régionales, notamment pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable/l'économie verte (Expertise interne, conseil, ateliers et réunions en ligne et en personne)	CAR/ASP	UC, Plan Bleu, CAR/PAP	UICN-Med et autres organisations concernées	COP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	10,000 €	0 €	10,000 €	0 €	55,000 €	
	UC, Plan Bleu	CAR/ASP	PNUJ, FAO, REDD+			0 €	0 €	0 €	0 €	210,000 €	Les fonds externes non obtenus devraient être mobilisés par le biais d'un projet du siège du PNUJ.
	CAR/PAP	CAR/ASP, CAR/Plan bleu	MedECC	Art. 5, 22 et 23 du Protocole GIZC COP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles de l'ODD 13	30,000 €	0 €	30,000 €	5,500 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet CP2.1 du MedProgramme financé par le FEM pour la conférence finale.
	Plan Bleu	CAR/ASP	Dialogue4Nature	COP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUJ/PAM	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	24,000 €	24,000 €	48,000 €	192,000 €	0 €	
	UC	Toutes les Composantes du PAM	UpM, PRIMA, MedECC, CCNUCC	COP 19 Décision IG. 22/6 - Cadre régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes	Cibles de l'ODD 13	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
	UC	Toutes les Composantes du PAM		COP 19 Décision IG. 22/6 - Cadre régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes	Cibles de l'ODD 13	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €	
3.2.2. Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de GES des navires dans certains ports, notamment par l'efficacité énergétique et la décarbonation (Expertise interne, conseil, ateliers nationaux et régionaux / renforcement des capacités)	REMPEC	UC, CAR/CPD, Plan Bleu	OMI, PNUJ, AESM, UpM, Initiative Ouest-Med, EUSAIR, MTCC Afrique	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) ; Article 14 (Installations de réception portuaires) COP 19 Décision IG.22/6 - Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes COP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	13.1; 13.2	14,000 €	0 €	14,000 €	0 €	80,000 €	Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée va soutenir le livrable (s) Ressources externes non obtenues à mobiliser pour les deux livrables.

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CcP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer.						90,000 €	40,916 €	130,916 €	1,152,800 €	265,000 €	
4.1.1. Préparer les stratégies nationales de GIZC (Atelier, expertise interne, conseil)	CAR/PAP	Plan Bleu	PC participantes, GWP-Med, UNESCO-PHI	Art.18 du Protocole GIZC Cdp 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	0 €	0 €	0 €	447,600 €	50,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM: 245,000 (CAR/PAP) et 202,600 (Plan Bleu)
4.1.2. Mise en œuvre des PAC (Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, ateliers et réunions, services externes)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	PC participantes	Art.18 du Protocole GIZC Cdp 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	50,000 €	10,000 €	60,000 €	0 €	25,000 €	
4.1.3. Préparer des plans côtiers ou des plans de GIZC (Expertise interne, conseil, ateliers en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	Plan Bleu	PC participantes, GWP-Med, UNESCO-PHI	Art.18 du Protocole GIZC Cdp 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	0 €	0 €	0 €	382,600 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM: 180,000 (CAR/PAP) et 202,600 (Plan Bleu)
4.1.4. Aider les PC à mettre en œuvre la PEM (Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	PC participantes, UNESCO-PHI	Art. 3, 6 et 9 du Protocole GIZC Cdp 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	ODD 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15	40,000 €	30,916 €	70,916 €	0 €	30,000 €	
4.1.5. Mettre à jour les orientations méthodologiques pour atteindre le BEE grâce à la GIZC (Expertise interne, réunions)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	PC	Cdp 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	0 €	0 €	0 €	0 €	160,000 €	
4.1.6. Mettre à jour les orientations méthodologiques pour la préparation des plans côtiers (Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	UC, Plan Bleu	PCs	Art.18 du Protocole GIZC Cdp 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Tous les ODD comme il convient	0 €	0 €	0 €	242,600 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM: 40,000 (CAR/PAP) et 202,600 (Plan Bleu)
4.1.7. Analyser les principaux obstacles et atouts pour améliorer la cohérence des politiques maritimes (Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, atelier et réunions, services externes)	CAR/PAP	CAR/ASP	Partenaires du projet MSPABIO (CEREMA, WWF, HELCOM, VICE, SINE, UMC, NMRD, SEASCAPE)	Art. 3, 6, 9 et 10 du Protocole GIZC	ODD 5, 5, 8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15	0 €	0 €	0 €	80,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet MSPABIO financé par l'UE Horizon
Outcome 4.2. Sustainable Blue and Green Economy tools and approaches in the context of Sustainable Development and MSSD implementation						71,908 €	51,000 €	122,908 €	614,000 €	355,000 €	
4.2.1. Promouvoir un tourisme durable et résilient dans la région Méditerranéenne (Atelier, expertise interne, conseil, publication, traduction)	Plan Bleu	UC, MED PDL, CAR/CPD, CAR/PAP	EuroMed Community4Tourism	Cdp 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	8,9; 12,4; 14,2	18,908 €	18,000 €	36,908 €	180,000 €	0 €	
4.2.2. Démontrer l'impact de l'entrepreneuriat dans l'économie verte et circulaire sur la création de valeur sociale, économique et environnementale (Expertise interne)	CAR/CPD		Entreprises durables, experts en évaluation d'impact	Cdp 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée Cdp 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	5,5; 5,8; 8, 12	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	
4.2.3. Favoriser des actions ciblées pour une transition durable et inclusive de l'économie bleue aux niveaux régional et national (Expertise interne, conseil, ateliers, publication, traduction, bases de données, note de politique)	Plan Bleu	CAR/CPD		Cdp 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	5,5; 6,3; 12,4; 14,1	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées pour la certification et le verdissement des ports, par le biais d'un partenariat avec MedPorts et PLIFF
	CAR/CPD	Plan Bleu	Blue Mission Med Partners, CNR, HCMR, BUSINESSMED, ECORIS	Cdp 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée Cdp 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables Cdp 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025	6,3; 12,4; 14,1	0 €	0 €	0 €	234,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet BlueMissionMed financé par l'UE

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CcP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
4.2.4. Soutenir la mise en œuvre de la CPD, de l'économie circulaire et des économies durables innovantes à l'échelle régionale et nationale (Expertise interne, conseil, portail internet portal, note de politique)	CAR/CPD	UC	Secrétariat conjoint InterregMed, Regione Emilia-Romagna, Centre Beta, partenaires C4I et D4I, MIO-ECSEDE, UNECE	CcP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CcP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables CcP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025	8.3; 8.4; 12.1; 12.5	13,000 €	13,000 €	26,000 €	200,000 €	120,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du Projet InterregMed financé par l'UE
4.2.5. Renforcer une communauté de praticiens de la PEM en Méditerranée (Expertise interne, conseil, réunions en ligne et en personne, services externes)	CAR/PAP	Toutes les composantes du PAM	UNESCO-CIO, UIM, autorités nationales responsables de la PEM	Art. 3, 6 et 9 du Protocole GIZC	ODD 5, 5.8, 9, 10, 12, 13, 14 et 15	40,000 €	20,000 €	60,000 €	0 €	15,000 €	
4.2.6. Favoriser la gestion de la source à la mer dans la région Méditerranéenne (Expertise interne, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu	MED POL, CAP/CPD, CAR/PAP		CcP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	6.6	0 €	0 €	0 €	0 €	90,000 €	Ressources externes non obtenues à mobiliser pour des stratégies à long terme de l'eau
Outcome 4.3. Innovative environmental management and economic instruments implemented for the protection and efficient use of coastal and marine resources						0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
4.3.1. Soutenir l'utilisation effective par les Parties Contractantes des instruments économiques et autres outils pour la conservation de la nature et le développement durable, de manière à diversifier la panoplie de mesures en Méditerranée (Expertise interne, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu	CAR/ASP		CcP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	Cible de l'ODD 14.6 mais aussi transversale, notamment ODD 8, 11, 12, 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
Outcome 4.4. Measures defined within the Mediterranean Offshore Action Plan applied at regional level and by each Contracting Party within their jurisdiction to ensure the safety of offshore activities and reduce their potential impact on the marine environment and its ecosystem						39,598 €	0 €	39,598 €	0 €	73,161 €	
4.4.1. Mettre en œuvre les principales mesures ciblées du Plan d'Action Offshore Méditerranéen (Expertise interne, conseil, formations en ligne, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunion régionale)	REMPEC, UC	MED POL, CAR/ASP, CAR/INFO	IOGP, IPIECA, MOIG	Protocole offshore - Article 16 (Plans d'intervention d'urgence) - Article 17 (Notification) Article 18 (Assistance mutuelle en cas de situation critique) CcP 17 Décision IG.20/12 - Plan d'action pour l'application du Protocole de la Convention de Barcelone relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol CcP 19 Décision IG.22/3 - Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol CcP 21 Décision IG.24/9 - Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes : (a) Normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et débris de forage, (b) Normes et lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée CcP 22 Décision IG.25/7 - Modification des annexes du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol CcP 22 Décision IG.25/15 - Lignes directrices pour la conduite de l'évaluation de l'impact environnemental (EIE) dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol	5.5, 9.4; 14.2	39,598 €	0 €	39,598 €	0 €	73,161 €	Les fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée doivent être utilisés pour une partie du livrable (a), c'est-à-dire la réunion du sous-groupe OFOG en 2025 et le livrable (c). Ressources externes non obtenues à mobiliser pour partie du livrable (a) et le livrable (b)
						201,506 €	91,916 €	293,422 €	1,766,800 €	693,161 €	
Notes de bas de page											
[1] Dans l'attente de la décision respective de la COP 23 sur l'établissement d'un nouveau CAR sur le changement climatique, une référence au nouveau Centre sera ajoutée dans la colonne " autre(s) composante(s) " liée aux activités/livrables pertinents pour son mandat.											

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CcP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
					Programme SMT 4	Budget du Fonds	Budget du Fonds	Budget du Fonds	Financements externes obtenus pour 2024	Financements externes non obtenus pour 2024	
					CU	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					MED POL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					REMPEC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					Plan Bleu	18,908 €	18,000 €	36,908 €	180,000 €	190,000 €	
					CAR/ASP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/PAP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					CAR/CPD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
					TOTAL	18,908 €	18,000 €	36,908 €	180,000 €	190,000 €	
					Résultats	201,506 €	91,916 €	293,422 €	1,766,800 €	693,161 €	
					Produits	201,506 €	91,916 €	293,422 €	1,766,800 €	693,161 €	

Programme SMT 5 : Gouvernance											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la Cdp relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national						64,770 €	110,000 €	174,770 €	12,000 €	338,100 €	
5.1.1. Renforcer l'action des Parties contractantes en vue de se conformer aux obligations juridiquement contraignantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Expertise interne, consultations, réunions en ligne)	UC	Composantes du PAM	Parties contractantes participantes et leurs autorités et institutions compétentes	Cdp 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM Cdp22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Ressources externes non obtenues à mobiliser pour au moins 2 ateliers afin d'aider 2 Parties contractantes à préparer et à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre via le BCRS
	UC, Comité de respect des obligations	Composantes du PAM	MEAs, PNUE	Cdp22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	
	CAR/PAP	UC / Autres composantes du PAM	Autorités et institutions nationales	Cdp 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles des ODD 2, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 14 and 15	0 €	0 €	0 €	12,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM
5.1.2 Faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et IMAP en cohérence avec les développements régionaux et mondiaux (Expertise interne, conseil, réunions régionales de gouvernance EcAp/IMAP)	UC	Toutes les Composantes du PAM	Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, DCSMM de l'UE, CGPM, ACCOBAMS, UICN, AIFA, AEE, CBRS, OMI, FEM, FM, RS du PNUE, travail des mers régionales dans le cadre du PNUE sur les indicateurs, évaluations mondiales, OSPAR, HELCOM, Commission de la mer Noire	Cdp 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée Cdp 17 Décision IG.20/4 - Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique Cdp 18 Décision IG.21/3 - Décision relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Cibles d'évaluation connexes Cdp 22 Décision IG.25/3 (Annexe I) - Gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14; dans une moindre mesure ODD 6, 12, 13	25,000 €	35,000 €	60,000 €	0 €	0 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE
	MED POL					0 €	0 €	0 €	0 €	85,700 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE
	CAR/PAP					0 €	0 €	0 €	0 €	48,900 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE
	CAR/ASP						0 €	0 €	0 €	122,500 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE
5.1.3. Veiller à ce que les Parties contractantes se conforment au suivi et à l'établissement de rapports adoptés dans le cadre des Protocoles de la Convention de Barcelone (Expertise interne, assistance nationale)	REMPEC	UC, CAR/INFO	OMI, DG ECHO, AESM	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 8 (Communication des informations et rapports concernant les événements de pollution); Article 11 (Mesures d'urgence à bord des navires ou des installations au large et dans les ports) ; Article 12 (Assistance) Cdp 15 Décision IG.17/5 - Document sur la gouvernance Cdp 18 Décision IG.21/1 - Décision relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations Cdp 18 Décision IG.21/9 - Décision relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone Cdp 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	Toutes les cibles de l'ODD 14	9,770 €	29,000 €	38,770 €	0 €	11,000 €	
5.1.4. Mise en œuvre complète de la politique des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne)	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Cibles d'évaluation connexes Cdp21 Décision IG.24/2 - Gouvernance Cdp22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Cibles de l'ODD 14	10,000 €	6,000 €	16,000 €	0 €	40,000 €	

Programme SMT 5 : Gouvernance												
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CcP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires	
5.1.5. Mise en œuvre et application efficaces du Post-2020 SAPBIO (Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, réunions en personne, lieu et services de conférence, organisation de voyages)	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PCs (PFs ASP/DB, Correspondants PASPBIO), membres du Comité Consultatif	CcP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles de l'ODD 14							
	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PCs (PFs ASP/DB, Correspondants PASPBIO, Membres du Comité Consultatif)	CcP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14, 13 et 17	20,000 €	40,000 €	60,000 €	0 €	0 €		
Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques						280,000 €	1,044,168 €	1,324,168 €	1,400,000 €	1,824,071 €		
5.2.1. Mener à bien la CcP 24 du système PNUE/PAM Convention de Barcelone (Expertise interne, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de conférence, événements parallèles, organisation des voyages)	UC	MED POL, CAR	L'Égypte, pays hôte, PCs, Partenaires du PAM	CcP 15 Décision IG.17/5 - Document sur la gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17,14	0 €	350,000 €	350,000 €	0 €	60,000 €		
5.2.2. Mener à bien la 21e réunion de la CMDD (Expertise interne, conseil, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de conférence, organisation de voyages, réunions régionales)	UC	Plan Bleu, le Centre d'activités régionales pour la CPD du PNUE/PAM (MedWaves), et autres Composantes du PAM	Pays hôte, Membres de la CMDD, Partenaires du PAM	CcP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversale, notamment ODD 2, 5,5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	70,000 €	60,000 €	130,000 €	0 €	100,000 €	Une réunion de consultation complémentaire sur la SMDIO sera organisée si les ressources externes non obtenues sont mobilisées.	
5.2.3. Mener à bien les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, Points focaux du PAM, Groupe de coordination de l'EcAp et Points focaux thématiques/des composantes). (Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, réunions en personne, lieu de conférence, services de conférence, organisation de voyages)	UC	Toutes les Composantes du PAM	PNUE, MEA, OMI et tous les partenaires du REMPEEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	CcP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17,14	67,000 €	33,000 €	100,000 €	0 €	10,000 €		
	UC					0 €	135,000 €	135,000 €	0 €	30,000 €		
	MED POL					0 €	50,000 €	50,000 €	0 €	0 €		
	REMPEC					0 €	73,500 €	73,500 €	0 €	0 €		
	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PNUE, AME, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)	CcP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	Toutes les cibles de l'ODD 14, 17,14	0 €	50,000 €	50,000 €	10,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Tortues marines	
	CAR/PAP					0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	0 €		
	Plan Bleu					0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	0 €		
	CAR/INFO					0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	0 €		
CAR/CPD					0 €	30,668 €	30,668 €	0 €	0 €			
5.2.4. Organiser les réunions du Comité de respect des obligations (Expertise interne, services de conférence, organisation de voyages)	UC, Comité de respect des obligations	MED POL, CAR	Comités de respect des obligations au sein des autres MEA pertinents	CcP22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Toutes les cibles de l'ODD 14; 16.3; 17.14; dans une moindre mesure ODD 6, 12, 13	47,000 €	47,000 €	94,000 €	0 €	0 €		
5.2.5. Renforcer le cadre d'élaboration des programmes du PAM axé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations (Expertise interne, conseil, réunions des groupes de travail du PAM, réunions régionales et internationales)	UC	MED POL, CAR	MEAs, Partenaires du PAM	CcP 15 Décision IG.17/5 : Document sur la gouvernance CcP 16 Décision IG.19/5 - Mandats des composantes du PAM CcP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CcP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM [COP23 Décision potentielle - Gouvernance]	5.5; 5.a; 5.b; 5.c	28,000 €	27,000 €	55,000 €	1,285,000 €	1,335,071 €	Les Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée correspondent au cofinancement du MedProgramme ainsi qu'aux frais de personnel d'un assistant au niveau G-5, reflétés dans le tableau 4a Ressources externes obtenues pour la gestion du projet FishEBM financée par le FEM (80 000 EUR) et du MedProgramme (1 205 000 EUR) Ressources externes non obtenues : SEMPA 763 071, ML MED Plus 285 000 et EcAp MED PLUS 287 000	
	UC	Composantes du PAM pertinentes		CcP 20 Décision IG.23/5 - Stratégie de mobilisation des ressources actualisée CcP 19 Décision IG.22/6 - Décision sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes	Cibles de l'ODD 13	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €		

Programme SMT 5 : Gouvernance												
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires	
5.2.6. Mettre en place et renforcer les cadres de coordination interministérielle au niveau national <i>(Expertise interne, assistance nationale)</i>	UC	Composantes du PAM	PC en particulier les bénéficiaires des projets pertinents	CdP 15 Décision IG.17/6 : Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Cribres d'évaluation connexes	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17,14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	CAR/PAP	UC/Autres composantes du PAM	PC, GWP Med, Unesco-Phil	CdP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Toutes les cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	40,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM	
5.2.7. Revoir la SMDD à travers un processus inclusif et participatif <i>(Expertise interne, conseil, atelier, publication, traduction, réunion régionale)</i>	UC, Plan Bleu	Autres composantes du PAM	Membres de la CMDD, Partenaires du PAM	CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025	Transversale, notamment ODD 2,5,5,6,7,8,9,11,12,13,14,15,16,17	25,000 €	25,000 €	50,000 €	0 €	39,000 €		
	Plan Bleu, UC					43,000 €	43,000 €	86,000 €	65,000 €	200,000 €	Ressources externes obtenues (65 000 EUR) par la France	
Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone						0 €	0 €	0 €	0 €	130,000 €		
5.3.1. Adapter le Mécanisme Simplifié de Revue par les Pairs (SIMPEER) à des stratégies thématiques <i>(expertise interne, atelier en ligne, publication, traduction)</i>	UC, Plan Bleu	UC, CAR/ASP	UNESDA - HPLF, OECD, UNECA, UNECE, LINESCWA EPLD)	CdP 21 Décision IG.24/3 - Mise en œuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	Transversale, notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	0 €	0 €	0 €	0 €	80,000 €		
5.3.2. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial Post 2020 pour la mise en œuvre du SAP BIO <i>(Expertise interne, réunions en ligne, événements internationaux pertinents et participation à des forums)</i>	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, REMPEC, Plan Bleu	PCs concernées, SCBD, FAO GFCM, UNFCCC, IUCN, IMO, UN-Oceans, UNESCO- IOC, IPBS	CdP 22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14 et 17	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €		
Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique, ont été renforcés						19,500 €	15,000 €	34,500 €	20,000 €	693,700 €		
5.4.1. Promouvoir le dialogue et une participation accrue des organisations et partenaires aux niveaux mondial et régional y compris d'autres secrétariats et mécanismes similaires de conformité et partenaires <i>(Expertise interne, réunions en ligne, événements internationaux et régionaux pertinents et participation à des forums)</i>	UC	CAR, MED POL	Organisations internationales et régionales, secteur privé/donateurs, PNUJ, MEA, PCs	CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	17,14, 17,16	10,000 €	0 €	10,000 €	0 €	50,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet ML MED Plus pour soutenir la coopération avec la Commission de la mer Noire	
	UC			Décisions des CdP sur les plans d'action des espèces (plan d'action pour le phoque moine ; plan d'action pour la conservation des tortues marines de la Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée ; plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux de l'annexe II du Protocole ASP; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en Méditerranée ; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en Méditerranée ; Plan d'action sur les biocoenoses coralliennes et autres calcaires en Méditerranée) CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Cribres d'évaluation connexes	14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14.7	0 €	0 €	0 €	0	0 €		
	CAR/ASP		CGPM, CDB et organisations internationales et régionales de la mer et de la pêche.	CdP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO; CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée; Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne		0 €	0 €	0 €	20,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Fish EBM financé par le FEM	

Programme SMT 5 : Gouvernance											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CcP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
5.4.2. Renforcer la participation et la contribution de la société civile y compris les partenaires du PAM et du secteur privé aux travaux du système PAM/Convention de Barcelone (Expertise interne, assistance à la participation aux réunions du PAM, tables rondes)	UC	CAR, MED POL	Partenaires du PAM, ONG, PCS	CcP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	17.6; 17.9; 17.14; 17.16; 17.17	0 €	15,000 €	15,000 €	0 €	8,000 €	
5.4.3. Renforcer les réseaux d'interface science-politique et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système du PAM Convention de Barcelone (Expertise interne, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu		Institutions scientifiques; UNESCO; IOC, CNR	CcP 22 Décision IG.25/4 - Etudes d'évaluation	Cibles de l'ODD 14; ODD 17.14; 17.16; 17.17	0 €	0 €	0 €	0 €	70,700 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet EcAp MED PLUS financé par l'UE
	UC	Toutes les Composantes du PAM, Groupe de travail de l'IMAP				0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	UC	CAR/INFO, MED POL, Plan Bleu, CAR/PAP	AEE, EIONET, ETC, H2020, DG NEAR	CcP 22 Décision IG.25/4 - Etudes d'évaluation	Cibles de l'ODD 14; ODD 17.14; 17.16; 17.17	0 €	0 €	0 €	0 €	500,000 €	Des ressources externes non obtenues à mobiliser pour la mise en œuvre du plan de travail conjoint PAM-AEE 2022-2030
5.4.4. Promouvoir le titre de Partenaire du Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés "Partenaires des Plans d'action régionaux" (Expertise interne, réunions en ligne)	CAR/ASP	UC, CAR pertinents	Partenaires des PA régionaux, MedPAN, partenaires	CcP 16 Décision IG.19/6 - « Coopération et partenariat PAM/Société civile »	5.5; 14.1; 15.1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
5.4.5. Mettre en œuvre les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) (Expertise interne, conseil, services de conférence, lieu de conférence, organisation des déplacements, réunion régionale, assistance nationale)	REMPEC	UC	OMI, AESM, UpM, Initiative OuesMed	Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution) CcP 22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)	ODD 3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17, notamment 12.4, 14.1	9,500 €	0 €	9,500 €	0 €	65,000 €	
Outcome 5.5. Coordinated approaches implemented to strengthen public institution capacities for the implementation of the Barcelona Convention and its Protocols						25,000 €	15,000 €	40,000 €	40,000 €	20,000 €	
5.5.1. Renforcer les cadres de gouvernance nationaux relatifs à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles grâce à l'éducation (Expertise interne, partenariats, cours en ligne)	UC	CAR, MEDPOL	MEAS, PNUE, Institutions académiques, InforMea	CcP 22 Décision IG.25/1 - Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM	4.7; 4.5; 14.a	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
5.5.2. Elaboration de propositions de financement pour appuyer les institutions des Parties à la mise en œuvre initiale du SAPBIO post-2020 (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	CAR/ASP	UC /Autres RAC selon la thématique	PC, PF ASP/DB, Correspondants nationaux du SAPBIO, partenaires techniques, bailleurs de fonds publics et privés	CcP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Cibles des ODD 14, 13 et 17	10,000 €	0 €	10,000 €	0 €	0 €	
5.5.3. Entreprendre le renforcement des capacités sur la GIZC, la PEM et le CC (Expertise interne, conseil, formation en ligne et en personne, ateliers et réunions, services externes)	CAR/PAP		PC et leurs établissements universitaires, UNESCO - CID	CcP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Cibles de l'ODD 4	15,000 €	15,000 €	30,000 €	40,000 €	20,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du MedProgramme financé par le FEM
						389,270 €	1,184,168 €	1,573,438 €	1,472,000 €	3,005,871 €	

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes						30,000 €	15,000 €	45,000 €	65,000 €	175,000 €	
6.1.1. Soutenir la transition vers un Futur Durable et Inclusif en Méditerranée à 2050 – Mieux Reconstruire, en utilisant la prospective stratégique participative (Expertise interne, conseil, atelier, publication, traduction)	Plan Bleu	UC		CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	Transversale, notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	30,000 €	15,000 €	45,000 €	65,000 €	175,000 €	Ressources externes non obtenues à mobiliser pour del. (b) et (c)
Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface sciencepolitique et le processus de prise de décisions.						105,000 €	140,000 €	245,000 €	25,000 €	1,572,455 €	
6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et fournir des données de qualité assurée. (Expertise interne, SSFA, Réunions)	UC	CAR/ASP CAR/PAP	Laboratoires/autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées.	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	0 €	406,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet SEMPFA financé par l'UE
	MED POL					0 €	0 €	0 €	0 €	42,900 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE
	CAR/ASP					0 €	0 €	0 €	0 €	36,700 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE
	CAR/PAP					0 €	0 €	0 €	0 €	36,700 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE
	CAR/ASP	CAR concernés, UC	Laboratoires/autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales concernées.	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation		0 €	0 €	0 €	0 €	60,000 €	
	MED POL	Groupe de travail de l'IMAP, UC, CAR/ASP	Authorities/laboratoires nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	0 €	410,000 €	Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais du projet ML MED Plus. 320 000 restants à mobiliser (100 000 pour les pays adriatiques et 200 000 pour les pays du sud de la Méditerranée et 20 000 pour le renforcement des capacités (livrable d))
	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes		40,000 €	0 €	40,000 €		50,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées par le biais du projet ECAP MED PLUS financé par l'UE
6.2.2. Améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP : Axer sur les critères et seuils d'évaluation (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, ICC 25) (Expertise interne, conseils, réunions)	MED POL	Groupe de travail de l'IMAP, UC, CAR/ASP (e-n), CAR/INFO (g)	Authorities nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales /partenaires; organes de la DCSMM de l'UE	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.2; 14.a	35,000 €	70,000 €	105,000 €	0 €	230,000 €	Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais du projet ML MED Plus (55 000 EUR) pour les livrables (g) et (j). Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais du projet ECAP MED Plus (30 000) pour le CORMON. 40 000 à mobiliser pour les réunions CORMON, et 105 000 à mobiliser pour les livrables a-d.
	CAR/ASP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Authorities nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE.	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée CdP21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.6	30,000 €	30,000 €	60,000 €		110,630 €	Une partie des ressources externes non obtenues devrait être mobilisée par le biais du projet ECAP MED PLUS financé par l'UE (30 630 EUR) pour la réunion du CORMON
	UC, CAR/ASP	Autres Composantes du PAM le cas échéant	CGPM et partenaires et pays bénéficiaires du GEF FishEBM Med	CdP 15 Décision IG.17/6 - Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO	5.5; 14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Cibles des ODD 11 and 15	0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	40,000 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet ECAP MED Plus financé par l'UE

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Décisions connexes de la Cdp	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
6.2.3. Développer davantage les indicateurs communs d'IMAP (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions régionales et nationales)	UC	CAR/ASP, CAR/PAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes	Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.7	0 €	0 €	0 €	0 €	69,525 €	Des ressources externes non obtenues devraient être mobilisées dans le cadre du projet SEMPA financé par l'UE
	CAR/ASP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes, organes techniques de la DCSMM de l'UE;	Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée Cdp21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.7	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	PC et leurs institutions compétentes	Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	Cibles des ODD 11 and de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes	0 €	0 €	0 €	25,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du MédProgramme financé par le FEM
6.2.4. Réviser et mettre à jour les fiches indicateurs communs liés à la Biodiversité (OE1) et aux pêcheries (OE3) (Expertise interne, réunions en ligne)	SPA/RAC	UC, Groupe de travail de l'IMAP	CGPM, Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes, organes techniques de la DCSMM de l'UE;	Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée Cdp21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	14.1; 14.2; 14.4; 14.8	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	
Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE						278,253 €	212,081 €	490,334 €	320,000 €	705,322 €	
6.3.1. Renforcer les capacités nationales à appliquer des pratiques de suivi et d'évaluation harmonisées et normalisées liées à la pollution et aux déchets marins en accord avec IMAP (Conseils, Accord ONU-ONU)	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP	Autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales /partenaires/MEA, organes techniques de l'UE	Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp 20 Décision IG.23/6 - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée Cdp21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation Cdp 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	14.a	90,000 €	90,000 €	180,000 €	0 €	70,000 €	
6.3.2. Maintenir et mettre à jour le système InfoMap en vue d'une intégration complète à la plateforme de gestion des connaissances (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.3. Maintenir et mettre à jour le système de rapport en ligne du BCRS (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			Cdp 20 Décision IG.23/1 - Format révisé de rapport pour la mise en œuvre de la Convention de Barcelone sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et de ses Protocoles	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.4. Maintenir et mettre à jour le système de rapports de NBB (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	MED POL		Protocole tellurique, PAS MED et PAN mis à jour	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.5. Assurer l'évolution du centre de données vers une normalisation de la gestion des flux de données (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation Cdp22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.6. Maintenir et mettre à jour le système d'information IMAP avec tous les indicateurs communs IMAP entièrement mis en œuvre. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	MEPOL, CAR/PAP, CAR/ASP	Accobams, CGPM	Cdp 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes Cdp21 Décision IG.24/4 - Etudes d'évaluation Cdp22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	25,000 €	25,000 €	50,000 €	0 €	207,700 €	50 000 pour l'infosystème de l'IMAP en tant que mandat ad hoc Des fonds externes non obtenus devraient être mobilisés par le biais du projet ECAP MED PLUS financé par l'UE

Programme SMT 6 - Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composant(s)	Partenaires	Décisions connexes de la COP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
6.3.7. Assurer la mise en œuvre complète de l'infrastructure de données spatiales Infomap pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode) (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	Composantes du PAM		CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.8. Améliorer l'utilisation des nouveaux outils CAR/INFO Cloud pour le dépôt de documents et la plateforme de collaboration (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	8,800 €	2,581 €	11,381 €	0 €	0 €	
6.3.9. Assurer la visualisation des données intégrées au moyen de tableaux de bord personnalisés (à intégrer dans la plateforme de gestion des connaissances) (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes)	CAR/INFO			COP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	15,000 €	6,000 €	21,000 €	0 €	40,000 €	
6.3.10. Entreprendre l'analyse des données Copernicus/intégration du service Copernicus pour soutenir la collecte et l'insertion des indicateurs et des données. (Expertise interne, conseil)	CAR/INFO	Composantes du PAM	Agence Européenne pour l'Environnement (EEA)	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/3 - Gouvernance	Transversal à toutes les cibles de l'ODD 14, en particulier ODD 14.a mais aussi 5, 6, 8, 9, 12, 13 et 15.	10,000 €	5,000 €	15,000 €	0 €	0 €	
6.3.11. Étendre et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin en intégrant des réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, services externes, ateliers de formation en ligne et en personne, réunions régionales et nationales, organisation de conférences)	CAR/ASP	UC, CAR/INFO, REMPEC et autres Composantes du PAM en fonction des paramètres suivis	Consortium de 56 Partenaires Euroméditerranéens	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP 22 Décision IG.25/11 - Post-2020 SAPBIO CdP 22 Décision IG.25/13 - Plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée	14.1; 14.2; 14.4; 14.5	0 €	0 €	0 €	30,000 €	0 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet ILIAD financé par l'UE
6.3.12. Entretenir les bases de données sur la biodiversité selon les besoins, mettre régulièrement à jour le contenu des bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM. (Expertise interne, conseil, services externes, réunions en ligne, ateliers de formation)	CAR/ASP	UC, CAR/INFO	Partenaires des Plans d'action, Réseau MedPAN, MEDACES, ACCOBAMS, CGPM	CdP 19 Décision IG.22/7 - Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	14.1; 14.2; 14.4; 14.5; 14.a	10,000 €	15,000 €	25,000 €	0 €	40,000 €	
	CAR/ASP										
	CAR/ASP, CAR/INFO										
	CAR/ASP, CAR/INFO										
	CAR/ASP										
6.3.13. Renforcer le cadre de suivi de la SMDD et du Plan d'Action Régional CPD et l'observatoire régional pour l'environnement et le développement (Expertise interne, atelier, conseil, traduction, services web)	Plan Bleu, CAR/INFO	CAR/CPD, CAR/PAP, CAR/INFO	PNUE-GRID, LUNGE, FEM MedProgramme; potentiellement PAMEX, PLIFF et ses partenaires, AEE)	CdP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025 CdP 22 Décision IG.25/17 - Études d'évaluation	Transversale	20,000 €	30,000 €	50,000 €	290,000 €	15,000 €	Ressources externes obtenues par le biais du projet Permagov financé par l'UE (200,000 EUR) et la France (90,000 EUR)
CAR/CPD	Plan Bleu	AEE	CdP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CdP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	12.1	2,500 €	2,500 €	5,000 €	0 €	15,000 €		

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires						37,500 €	72,500 €	110,000 €	260,000 €	271,000 €	
7.1.1. Diffuser les connaissances sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens (Expertise interne, atelier, publication, traduction, services Web, canaux de médias sociaux)	UC, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	14.a	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	42,000 €	
	Plan Bleu, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP21 Décision IG.24/4 - Études d'évaluation CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles des ODD 13 et 14	0 €	0 €	0 €	0 €	30,000 €	
	CAR/CPD, UC	MED POL Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres	12.4; 12.5; 14.1	2,500 €	2,500 €	5,000 €	0 €	20,000 €	
7.1.2. Mettre en œuvre la Stratégie de communication PAM (Expertise interne, conseil, réunions en ligne)	UC	Groupe de Travail sur la Communication du PAM			Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée requis pour la Division du PNUE sur la communication pour la maintenance du site Web
	CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
7.1.3. Positionner la CdP 24 de la Convention de Barcelone comme une conférence régionale importante faisant avancer l'agenda de l'environnement et du développement durable. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	UC, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
7.1.4. Vers une stratégie de gestion des connaissances du PAM : développer la plateforme gestion des connaissances (KM) du PAM pour la mer régionale, pleinement intégrée à la plateforme KM du PNUE et en étroite dialogue avec d'autres initiatives comme la plateforme KM du programme MED. (Expertise interne, conseil, réunions en ligne, réunions en personne, services externes)	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM, Groupe de Travail sur la Gestion des Données		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	12.8	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	25,000 €	
	UC	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CdP22 Décision IG.25/10 - Politique des données du PAM	12.8	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
7.1.5. Promouvoir les prax de la durabilité en Méditerranée pour renforcer les efforts de plaidoyer en faveur d'une transition vers une gestion urbaine durable et une économie circulaire en Méditerranée	UC, CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CdP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CDP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
(Expertise interne, Groupe de Travail sur la Communication, événements de remise de prix)	CAR/CPD	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CfP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables CfP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	40,000 €	40,000 €	Dernière phase du SwitchMed, et phase de levée de fonds pour le reste
7.1.6. Renforcer le plaidoyer du PAM pour promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone, et obtenir le soutien des principales parties prenantes et des décideurs politiques pour une renaissance verte soutenue par l'économie circulaire et une économie bleue durable.	UC	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		Art.15 de la Convention de Barcelone Déclaration Ministérielle d'Antalya CfP22 Décision IG.25/2 - Comité de respect des obligations	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
(Expertise interne, conseil, Groupe de Travail sur la Communication, événement régional)	CAR/CPD	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CfP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CfP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	12.8	0 €	0 €	0 €	220,000 €	0 €	Des ressources externes obtenues par le programme Switchmed financé par l'UE
7.1.7. Célébrer les anniversaires du système PNUE/PAM Convention de Barcelone	UC et CAR/INFO (aspects communication) et les composantes du PAM (pour la rédaction du rapport).	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CfP 22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	40,000 €	40,000 €	0 €	90,000 €	
Expertise interne, conseil, services externes, réunions et événements en ligne, Groupe de Travail sur la Communication, médias)	CAR/ASP	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CfP 22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Toutes les cibles de l'ODD 14	15,000 €	10,000 €	25,000 €	0 €	0 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail sur la Communication du PAM		CfP 22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques						69,854 €	79,990 €	149,844 €	140,000 €	161,000 €	
7.2.1. Accroître la sensibilisation du public à la célébration des Journées de l'ONU et du PAM et de leurs thèmes	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		CfP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile CfP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CfP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
(Expertise interne, conseil, prestations externes, collaboration avec les gestionnaires d'ASPIM et la société civile, médias)	CAR/PAP	Groupe de Travail Communication du PAM	PC, IHP-LINESCO	CfP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	15,000 €	15,000 €	30,000 €	30,000 €	20,000 €	Des ressources externes obtenues par le MedProgramme financé par le FEM
	CAR/ASP	Groupe de Travail Communication du PAM		CfP 22 Décision IG.25/12 - Protéger et conserver la Méditerranée grâce à des systèmes bien connectés et efficaces d'aires marines et côtières protégées et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, y compris les Aires Spécialement Protégées et les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne	Toutes les cibles de l'ODD 14	20,000 €	5,000 €	25,000 €	0 €	0 €	

Programme SMT 7 - Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes											
Activité principale	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CDP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2025	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2024-2025	Financements externes obtenus pour 2024-2025	Financements externes non obtenus pour 2024-2025	Commentaires
7.2.2. Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur les thèmes clés du PAM pour les cibles générales et spécifiques (partenaires du PAM, société civile, secteur privé, jeunesse, etc.) (Expertise interne, conseil, services externes, campagnes numériques, plateformes Web, événements et activités en ligne et en personne, publications, services informatiques)	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		<p>CDP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile</p> <p>CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance</p> <p>CDP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières</p>	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,000 €	4,000 €	8,000 €	0 €	8,000 €	
	CAR/ASP	Groupe de Travail Communication du PAM		CDP22 Décision IG.25/11 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)	Toutes les cibles de l'ODD 14	10,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	0 €	
	CAR/CPD	Groupe de Travail Communication du PAM	Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm	<p>CDP 19 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CDP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables</p> <p>CDP 22 Décision IG.25/9 - Amendements au Plan régional de gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole sur les sources terrestres</p>	12.4; 12.5	5,000 €	0 €	5,000 €	0 €	10,000 €	
	REMPEC	Groupe de Travail Communication du PAM		<p>Protocole « Prévention et situations critiques » - Article 4 (Plans d'urgence et autres moyens visant à prévenir et à combattre les événements de pollution)</p> <p>CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance</p> <p>CDP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie Méditerranéenne de développement durable 2016-2025</p> <p>CDP10 Décision IG.22/5 - Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p>CDP22 Décision IG.25/14 - Programme d'action stratégique Post-2020 pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles en Méditerranée (Post-2020 SAPBIO)</p> <p>CDP22 Décision IG.25/16 - Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)</p>	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	4,354 €	4,354 €	8,708 €	0 €	0 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		<p>CDP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile</p> <p>CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance</p>	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	5,000 €	5,000 €	10,000 €	0 €	10,000 €	
	CAR/INFO	Groupe de Travail Communication du PAM		<p>CDP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/Société civile</p> <p>CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance</p>	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14						
	UC	Groupe de Travail Communication du PAM		Convention de Barcelone Art. 15 Déclaration Ministérielle d'Antalya	Transversale, notamment cibles de l'ODD 14	0 €	30,136 €	30,136 €	0 €	35,000 €	Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée visant à soutenir les jeunes participants à un "sommet" de la jeunesse
	CAR/CPD	Groupe de Travail Communication du PAM		CDP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	12.5						
	CAR/CPD	Groupe de Travail Communication du PAM		CDP 22 Décision IG.25/18 - Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables	Transversale, notamment cibles des ODD 8 et 12	2,500 €	2,500 €	5,000 €	110,000 €	70,000 €	Des ressources externes obtenues par le programme Switchmed financé par l'UE (soutenir les développeurs d'actions lauréats de l'édition 2023).

